



Ville de Fort-de-France

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 24 JANVIER 2009

PROCES-VERBAL

Présidence : Monsieur Serge LETCHIMY, Député-Maire
Secrétaire : Monsieur Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Adjoint au Maire

L'an deux mil neuf et le **SAMEDI 24 JANVIER** à neuf heures, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **VENDREDI 19 JANVIER** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de Monsieur Serge LETCHIMY, Député-Maire.

Nombre de conseillers présents : **43** sur **53** en exercice
Procurations : **7**

Sont présents : MM. Serge LETCHIMY, Député-Maire - Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, 1^{er} adjoint - Yvon PACQUIT, 2^{ème} adjoint - Mmes Catherine CONCONNE, 3^{ème} adjoint - Patricia LIDAR, 4^{ème} adjoint - Patricia DERSION, 5^{ème} adjoint - M. Charles-Henri MICHAUX, 6^{ème} adjoint - Mme Brunette BELFAN, 9^{ème} adjoint - M. Johnny HAJJAR, 10^{ème} adjoint - Mme Danielle MARCELINE, 11^{ème} adjoint - M. Didier LAGUERRE, 12^{ème} adjoint - Mme Valérie ERIN, 13^{ème} adjoint - MM. Jean-Michel JEAN-BAPTISTE, 14^{ème} adjoint - Henri GERVINET - Mmes Jeannie DARSIERES - Emma LEBEAU - MM. Emmanuel BEAUDI - Joseph BALTIDE - Mmes Colette ALEXIS-ALEXANDRE - Rolande CELIMENE - Siméonie CHENARD - Christiane BLACODON - M. Antoine VEDERINE - Mme Valentine OLINY - M. Alex CYPRIA - Mme Marlène LOZA - M. Carnot LUCE - Mmes Claude FORMONT - Gilberte CARTESSE - MM. Nestor MIJERE - Alain ALFRED - Mme Ilarisse SEBAS - MM. Jean-Claude JABOL - Patrick HONORE - Miguel DELINDE - Mmes Anne-Marie KAMATCHY - Patricia ROSELMAC - MM. Luc JOUYE de GRANDMAISON - Joël RENE - Miguel LAVENTURE - Mme Evelyne LABEAU - M. Roland MENIL - Mme Monique PAMPHILE, Conseillers Municipaux.

Sont absents : - Mme Eliane CHALONO, 7^{me} adjoint (excusée) - M. Frantz THODIARD, 8^{ème} adjoint (procuration à Mme Patricia LIDAR) - Mme Annie CHANDEY, 15^{ème} adjoint (procuration à Mme Valentine OLINY) - M. Judes LARGEN (procuration à M. Alex CYPRIA) - MM. Jacob NAYARADOU - Raymond REMISSE (procuration à Carnot LUCE) - Alice EMMANUEL (procuration à Mme Alain ALFRED) - Elisabeth LANDI (procuration à Mme Claude FORMONT) - M. Max MORINIERE - Mlle Jessica BRADAMANTIS (excusée).

Le Conseil Municipal désigne comme Secrétaire Monsieur Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Adjoint au Maire, qui déclare accepter ces fonctions.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Mardi 25 novembre 2008, lequel est adopté par le Conseil.

- SOMMAIRE -

PAGES

COMMUNICATIONS	04
- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Novembre 2008	04
- Information sur le recensement	05
- Débat sur la petite enfance	13
1. COMMANDE PUBLIQUE	21
- Avenants	21
- Marchés	23
- Conventions	27
- Contrats	33
2. URBANISME	34
3. DOMAINE ET PATRIMOINE	35
- Locations	35
4. FONCTION PUBLIQUE	36
5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	37
7. FINANCES LOCALES	39
- Budget communal	39
- Acquisitions d'actions	51
- Plans de financement	51
- Tarifs ou redevance d'une activité municipale	68
- Octroi de Récompenses	70
- Remboursement de frais	70
- Subvention à un organisme ou une association	71
8. AUTRES DOMAINES ET COMPETENCES	73
- Motion bande de Gaza	73

Le Maire

Je vous remercie de faire cette séance un samedi matin.

Je signale la présence de Georges PARA, Directeur de l'INSEE. Je lui ai demandé de venir pour nous faire une communication. On est très heureux de le recevoir ici et on est très content d'avoir à la tête de l'INSEE en Martinique, Georges PARA.

Je note la présence de membres de l'association COSGARM qui est présidée par David AMALIS. Ils vont faire une intervention sur la question des crèches.

J'ai demandé à l'équipe municipale de faire une intervention et Madame TURINAY donnera des indications pour nous permettre de débattre.

Avant de commencer la séance je tiens à saluer la mémoire de ceux qui nous ont laissés :

- Alain LARIVE, de Bô Kannal, salarié de la municipalité de Fort-de-France. C'est un garçon qui était dans un processus de reconquête de lui-même, il voulait terriblement gagner une bataille sur lui-même.
- un policier municipal à la retraite, Monsieur CORDEMY.
- quelqu'un que l'on a tous connu comme un grand handballeur, Raymond NINEL de De Briand et qui habitait en commune. Il était surnommé Julo. Excellent travailleur, il réalisait des exploits pour la mairie en tant que conducteur d'engins et en même temps c'était un grand sportif. Pour ceux qui ont une bonne mémoire, les affrontements entre USC Citron et Espoir de Floréal c'était entre NINEL et Jean-Claude DUVERGER. Ils avaient la même taille et le même poids à peu près.
- un militant de la culture au sens large du terme, un salarié, quelqu'un qui a vraiment tout donné à son pays. Découvert par Aimé CESAIRE et Pierre ALIKER, Gérard WATELLO.

Je vous demande de respecter une minute de silence pour toutes ces personnes disparues.

Question sortie

- Institution d'une Tarification particulière pour le stationnement des commerçants des Terres Sainville

Questions ajoutées

- Développement du Partenariat associatif et des accueils temporaires dans le Cadre du CONTRAT ENFANCE
- Création de la Commission Extra communale du HANDICAP
- Attribution de subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Foyalaise (USF)

Monsieur MENIL

L'ordre du jour étant déjà très chargé, je souhaitais que l'on ajoute à l'ordre du jour le vote d'une déclaration sur ce qui s'est passé et qui se passe encore aujourd'hui dans la bande de Gaza où des centaines de femmes et d'enfants innocents ont trouvé la mort en moins de 22 jours. Je le dis maintenant, je sais que l'ordre du jour est chargé mais nous pouvons éventuellement renvoyer à une autre séance, parce que j'ai failli tout à l'heure demander car tous ceux que vous avez cités et qui étaient des compatriotes, nous ajoutons

à ceux une minute de silence une pensée pour ces enfants qui sont massacrés dans la bande de Gaza.

Nous sommes ici et quel que soit notre bord politique, que nous le voulions ou pas, nous sommes quelque part des enfants d'Aimé CESAIRE cet humaniste, par conséquent je pense que le Conseil Municipal foyalais pour être en accord avec la pensée de CESAIRE devrait manifester sa position dans ce qui se passe actuellement à Gaza.

Le Maire

En ce qui me concerne je m'associe totalement à cette demande et je demande à ce que l'on ne renvoie pas cette question à un autre conseil municipal et que l'on la traite à ce conseil. Je ne vois pas d'inconvénients, je rajoute la proposition de Roland MENIL aux questions ajoutées.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE

COMMUNICATIONS

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 Novembre 2008

Madame LABEAU

Je n'étais pas à cette séance pour des raisons professionnelles. J'ai quand même entendu sur KMT Monsieur JOSEPH-HENRI qui parlait du collège Gérard CAFE que j'ai l'honneur de diriger. Il disait donc que les élèves étaient sous un double carbet et qu'ils ne travaillaient pas etc... Je veux quand même dire que toute la Martinique a écouté. Ce monsieur est venu dans mon collège pour une heure syndicale, 10 h 30 - 11 h 30. Quand j'ai 650 élèves je suis bien obligée de les mettre sous un carbet, je n'ai personne. Je demande à ce monsieur de venir une journée ordinaire dans le collège qui commence pour moi en tous cas à 7 h le matin et qui se termine lorsque les élèves sont partis. J'invite ce monsieur à venir voir ce que c'est qu'un collège et je l'invite aussi à aller au rectorat et voir que malgré tous les désagréments qu'il y a eus dans ce collège, il a été quand même le plus touché par le tremblement de terre, d'aller un peu voir le résultat des élèves et à ce moment on va en discuter. Je ne pense pas que l'on puisse voir ce qui se passe dans un collège juste parce qu'il est venu pour une heure syndicale.

Le Maire

Ce n'est pas une demande de modification du procès-verbal c'est simplement une contribution au débat maintenant. Ce que vous venez de dire sera consigné au procès-verbal de la manière la plus claire possible.

Monsieur MENIL

Juste pour dire que je m'abstiens parce que j'étais absent à cette réunion et très amicalement que je dise que mon vote ne peut-être comptabilisé ni avec les pour ni avec les contre.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE AVEC UNE ABSTENTION CELLE DE MONSIEUR MENIL

Le Maire

Je passe la parole à Monsieur PARA.

Monsieur PARA

Mesdames et Messieurs, c'est la première fois que j'ai l'honneur de me présenter devant vous et d'ailleurs tout simplement au Conseil Municipal de Fort-de-France et comme il est encore temps permettez-moi de vous présenter mes vœux pour l'année qui commence.

Je voulais d'abord remercier Monsieur le Maire pour cette réunion sur laquelle nous avons déjà discuté et pas seulement pour le fait de m'avoir invité. Je voulais que vous sachiez que pendant de très nombreuses années, il y a eu des problèmes de compréhension entre la mairie de Fort-de-France et l'INSEE et je suis très content qu'au cours de deux réunions nous ayons réussi à régler ces problèmes et à aller dans le même sens. On en a particulièrement besoin car depuis 2004 la méthode de recensement a changé pas seulement en Martinique mais sur l'ensemble français et aujourd'hui il est impossible pour l'INSEE de réaliser un recensement s'il n'y a pas un partenariat extrêmement étroit avec les communes. Ce partenariat avec la Ville de Fort-de-France est acquis et je ne peux que vous en remercier.

Je vais essayer de vous présenter très rapidement la situation de Fort-de-France du point de vue du recensement en sachant que vous avez un ordre du jour qui est chargé. Je vais vous demander de m'excuser si à certaines occasions je vais un peu vite sur certaines diapositives. Ce diaporama a été conçu pour être présenté dans des conditions un peu différentes c'est-à-dire une présentation globale de tout ce qui s'est passé à la Martinique donc j'ai enlevé tout ce qui ne concernait pas Fort-de-France.

Tout d'abord si vous le permettez, je dois vous faire quelques rappels qui sont importants pour bien comprendre comment se situe votre ville.

Vous avez certainement été interpellés par le fait que la presse quand nous l'avions conviée à la présentation des résultats a diffusé non pas un chiffre mais une pléiade de chiffres qui aujourd'hui font qu'il y a une confusion dans la population de la Martinique et de Fort-de-France telle qu'elle doit être retenue.

Ce qu'il faut savoir c'est que les choses sont un peu compliquées pour nous. En fonction des dates nous publions des données qui ne sont pas forcément contradictoires avec celles que nous avons présentées avant, mais il y en a qui sont des estimations et il y en a qui sont des chiffres définitifs.

« Le Recensement de la population dans l'ensemble national français »

Vous retrouverez le document de Monsieur PARA à la fin du compte rendu.

Le Maire

Tu as fait la comparaison entre la population municipale et la population totale. Ce qui est retenu c'est l'addition de la population dite réelle et la population comptée à part ce qui donne une population légale.

Monsieur PARA

Ce sont toutes les populations légales qui donnent une population totale.

Le Maire

La population totale de Fort-de-France aujourd'hui, définition INSEE c'est 91 821 et la population totale de l'avant dernier recensement était de 100 080.

Monsieur PARA

Sur les derniers recensements, je n'ai comparé que les populations municipales c'est-à-dire les populations statistiques. Le problème avec la population comptée à part c'est qu'elle est totalement volatile. 1990 c'est 100 080 habitants.

Le Maire

Ce que je veux comparer c'est la population totale de 1990 et celle de 2000.

Monsieur PARA

En 1990 population statistique municipale 100 080 habitants. En 2006 c'est 90347 habitants.

Le Maire

Cela veut dire que la population totale était supérieure à 100 000 habitants.

Monsieur PARA

Cela veut dire que la population totale était de l'ordre de 103 000 habitants.

Le Maire

Ce qui est à comparer aussi c'est cette population par rapport à la population totale d'aujourd'hui.

Monsieur PARA

Du point de vue de la DGF c'est la comparaison qu'il faut faire.

Le Maire

Du point de vue de la DGF c'est fondamental. Je rappelle que lorsque Fort-de-France avait perdu 6 000 habitants, passant de l'ordre de 100 000 à 94 000, on avait perdu 25 000 millions de francs à peu près pour l'octroi de mer, la DGF.

Par rapport à la population totale du dernier recensement qui était de 94 000 on est passé à 91 800. Le calcul que l'on a fait, est-ce que ce sont les bons chiffres Monsieur FELICITE ? On a perdu 2 000 habitants, cela correspond à combien de millions d'euros de perdus ?

Monsieur FELICITE

On a estimé une perte de 500 000 € sur la DGF et de 1 million d'€ sur l'octroi de mer.

Le Maire

Cela veut dire que la diminution de la population est de -1 million 500 euros.

Monsieur PARA

C'est un problème qui concerne l'ensemble des communes de France qui ont perdu la population. Elles ne sont pas très nombreuses mais elles sont très localisées.

Pour 2009, il y a un système d'amortissement de la baisse qui a été mis en place par le ministère de l'intérieur. Donc a priori vous devriez avoir la même DGF que l'année dernière. En revanche, ce système sera réduit de moitié pour l'année prochaine et disparaîtra dans deux ans. C'est pourquoi il est important qu'on le réussisse ensemble ce recensement.

Le Maire

Premièrement, Fort-de-France en population totale est à 91 821 habitants.

Deuxièmement, le taux de logements vacants est le même que sur l'ensemble de la Martinique, c'est autour de 11%. J'ai noté les réactions sur le lien à faire entre la présence massive de logements vacants ou de terrains vacants et l'absence totale de politique foncière pour construire des logements sociaux. Étant entendu que le taux de logements vacants est le même en Martinique alors que nous avons une densité de 2 000 habitants au km² et que la Martinique a une densité de 353 habitants au Km².

Troisièmement, si on fait le taux d'occupation et le taux de fécondité cumulés et que l'on regarde le profil de la population de la Martinique, dans les années qui viennent nous aurons près de 30 à 32 % de plus de 60 ans. Nous avons une population qui vieillit énormément et on n'a pas une politique d'immigration telle que l'on la connaît en Guyane, à Mayotte ou Saint-Barthélemy. Donc, ce sont des paramètres importants.

Le Directeur Monsieur PARA a dit qu'il faut trouver des solutions et nous avons trouvé avec lui.

Il y a eu une modification des modes de recensement en France. Avant le recensement se faisait sur une périodicité de 8-10 ans. Aujourd'hui le recensement est annuel et personnellement je pense qu'il faut absolument que l'on tienne compte à la fois de moyens qu'il faut mettre à la disposition de l'INSEE pour les aider afin de trouver le nombre de personnes qu'il y a exactement à Fort-de-France. Il y a des gens, les comptés à part, qui habitent un peu partout et qui flirtent avec Fort-de-France. Je tiens à dire publiquement que nous ferons tout pour accompagner l'INSEE de telle sorte que l'on puisse vraiment voir les effets de la politique menée depuis quelques années sur Fort-de-France.

Le paradoxe c'est que l'on voit beaucoup de bâtiments émerger et pourtant on voit que la population se stabilise sinon diminue.

1°) Quelle est sa vision de la progression de Fort-de-France pour l'avenir ?

2°) Quelles étaient les prévisions selon lui de la population de Fort-de-France il y a 8 ans ? C'est-à-dire quelles étaient les perspectives puisque qu'on était à 7 % entre les deux recensements, quelles étaient les prévisions de l'INSEE à cette époque, quel est le nombre d'habitants que devrait compter la Martinique si la même tendance était respectée ?

3°) Quel est son sentiment sur une évolution démographique de Fort-de-France, est-ce que dans les années qui viennent on risque d'aller dans le mauvais sens ou dans le bon sens ?

Monsieur PARA

Quelles étaient les prévisions de la population de Fort-de-France lors de l'avant dernier recensement, celui de 1999 ? Cela aurait été pire que ce qui est arrivé. Nous ne savions même pas si nous aurions atteint la barre des 81 000 habitants. Comme je ne vous entends pas, j'imagine que cela fait un choc.

Ensuite quelle est notre vision ? Le problème c'est que nous avons choisi de ne pas avoir de vision parce qu'il y a un recensement annuel.

Monsieur le Maire, vous faites très bien de souligner que cela pose problème, parce que pas plus tard qu'hier nous étions sur le terrain et je suis directeur mais j'adore le terrain, donc j'étais moi-même sur le terrain. Les enquêteurs de la municipalité ont un certain nombre de difficultés pour véritablement faire le travail dans les quartiers, il faudra que nous parlions parce que je crois que ce sont des difficultés qui sont tout à fait naturelles. Nous avons accompagné des enquêtrices hier qui n'osaient pas rentrer dans certains quartiers. La responsable du bureau de recensement à l'INSEE est une femme, le superviseur du recensement pour Fort-de-France est une femme, je peux vous dire que je comprends parfaitement après avoir vu les endroits en question qu'elles puissent avoir quelques craintes. Une fois passée cette vague de recensement, je crois qu'avec l'ensemble des maires de la Martinique nous allons remettre à plat la question du recrutement parce qu'il y a des endroits où c'est prendre un risque que d'envoyer éventuellement des femmes. Je ne dis pas que les résultats qui nous ont présentés sont directement dus à cela mais je veux dire que nous devons balayer l'ensemble des hypothèses qui font que l'on ne trouve

pas forcément la population attendue partout. Il faut mettre tous les moyens. Vous savez que tous nos moyens sont à votre disposition mais je n'hésiterai pas à faire pression sur vous pour que l'inverse soit vrai aussi.

Le Maire

Je dis aux conseillers que j'ai désigné Monsieur Dario RANGASSAMY pour améliorer ce qui a très mal fonctionné ou ce qui n'a pas suffisamment fonctionné. Messieurs FILIN, TIQUANT et RANGASSAMY je souhaite que les choses fonctionnent très bien et que l'on aille le plus loin possible. Je dis clairement que j'émetts un doute sur les 91 800 mais je n'émetts pas de doute sur l'intégrité intellectuelle des agents et du directeur de l'INSEE.

Monsieur PARA

Nous avons un autre souci qui est le solde naturel. Le solde naturel à Fort-de-France baisse dans des proportions inquiétantes et vous l'avez vu depuis de très nombreuses années. Si les nouvelles populations de Fort-de-France ne sont pas des populations plus jeunes et notamment des populations en âge de faire des enfants et qui ont des enfants vous allez très vite passer sous la barre du non renouvellement de la population. On est à moins de 1 % entre deux recensements de solde naturel. Cela est extrêmement dangereux.

Le Maire

Il faut être plus précis que cela. Le solde naturel, oui, le taux de fécondité, oui, mais j'ai le sentiment que c'est l'ensemble de la Martinique qui subit. C'est l'émigration ou l'arrivée des gens dans certaines communes comme le Sud, Diamant et Trois Ilets qui fait augmenter la population.

Deuxièmement, c'est la population qui sort un peu du centre qui va vers le Robert et le Lamentin. Donc, il bénéficie d'un solde migratoire assez intéressant. La conséquence est plus forte à Fort-de-France mais c'est évident, c'est l'ensemble de la Martinique qui subit un taux de fécondité relativement bas. Quand on a des populations où 30 % dépassent 60 ans bientôt, un tiers de la population, donc c'est un peu normal que la fécondité ait une conséquence sur nous et c'est normal qu'il y ait plus de gens qui meurent que de gens qui naissent. C'est le solde naturel. Cela pose un problème plus grave et plus profond c'est notre capacité à assurer la croissance naturelle de notre pays et cela pose un autre problème qui est encore plus délicat et plus difficile et qui se pose en Europe moins en France qu'ailleurs, c'est quelle est la place de l'immigration dans le renouvellement de la population.

En Martinique on se construit des barrières et on risque aussi d'avoir une stagnation de la population parce que l'on n'a pas un renouvellement de la population à la fois par la fécondité et par le solde naturel cohérent. Je trouve cela extrêmement délicat et qui pourrait nous obliger à reconstruire une politique de l'immigration plutôt que de dire que personne ne doit entrer en Martinique.

Monsieur LAVENTURE

Monsieur le Maire et chers collègues, d'abord je trouve bienvenue que nous ayons l'avantage d'une présentation directement du directeur de l'INSEE, que je salue et des informations concernant le recensement. Est-ce que nous pouvons espérer aller un peu plus loin que l'information orale en live que nous avons aujourd'hui et que nous puissions disposer peut-être d'un support qui nous permette de retrouver les éléments que notre attention vigilante n'aura pourtant pas recueillis complètement.

Sur les données que nous avons entendues, j'ai trois commentaires.

Le premier, il est sur les tendances qui nous sont exprimées, pour certains d'entre nous elles ne sont pas des révélations. Nous avons à un moment donné travaillé sur toutes ces questions et il y a un an nous avons eu l'occasion de regarder les situations parce qu'il y

avait les campagnes électorales et il fallait que l'on sache c'est quoi le sujet. Le sujet c'est quand même la population de Fort-de-France et nous avons dit à ce moment là que nous étions sur une pente inquiétante. Et nous avons dit à ce moment là que nous avions à craindre des chiffres qui seraient inférieurs à ceux qui étaient à l'époque véhiculés y compris de manière assez officielle. Par conséquent donc aujourd'hui ce n'est pas vraiment une découverte. Je pense qu'il faut que nous les regardions ensemble sans préjuger, sans interdire et que nous les examinions et que nous regardions à partir de là ce que cela peut avoir comme incidences et conséquences. En tous cas j'ai enregistré l'information que la conséquence mécanique de la ressource budgétaire pour la Ville de Fort-de-France n'interviendra pas d'une manière brutale dès l'année 2009 et que nonobstant cette diminution il y a un effet d'amortissement qui fait que par conséquent on n'aurait pas à subir la conséquence de cette diminution.

Le deuxième commentaire que je voudrais faire, il est sur le petit exercice qui a eu lieu après la présentation entre le maire et le directeur de l'INSEE de tentative d'extrapolation de projection de formulation de prévisions sur les questions démographiques de Fort-de-France ou d'ailleurs. Nous tous qui avons eu à connaître de cette matière, savons que c'est un exercice qu'il ne faut pas faire et que quand on l'a fait on s'est toujours planté. Donc personnellement je me garde de le faire et chaque fois que je le vois faire je suis toujours un peu embarrassé, en tous cas je deviens prudent. Parce que précisément s'il y a bien quelque chose sur quoi on peut espérer peser c'est bien sûr cela. S'il y a bien quelque chose qui doit être la résultante d'une politique c'est bien cela. Par conséquent je voudrais que nous soyons un peu prudents là-dessus, cela n'empêche pas de faire des interrogations là-dessus pour esquisser l'avenir mais soyons très prudents.

Le troisième commentaire que je voudrais faire il porte sur la question de la méthode du recensement par rapport à ce qui se pratiquait anciennement, et je voudrais que le directeur nous dise bien ce qu'il faut entendre en termes d'informations disponibles que l'on peut en attendre pour les années qui viennent. Ce que moi j'ai compris, c'est que les populations légales restent le résultat d'un travail qui intervient à intervalles réguliers et que ce n'est pas donc de manière annuelle qu'il y a une population qui est indiquée. Mais que de manière annuelle on relève des compteurs qui permettent au bout d'un certain temps d'avoir ces populations légales. Je voudrais que nous ayons de manière précise cette information parce que compte tenu du fait que ces populations légales déterminent les ressources puisqu'elles sont la base du calcul des dotations qui sont attribuées, il est important de savoir à quel rythme ces populations légales sont effectivement connues de façon officielle.

Monsieur PARA

Je vais répondre à ces trois questions.

La première c'est que vous aurez à votre disposition par l'intermédiaire des services de la mairie ce document. Ce document est en fait une reprise un peu plus complète du power point que je vous ai montré. Si vous voulez aller un peu plus loin sur la population globale de Fort-de-France, les documents sont déjà disponibles sur le site Internet de l'INSEE et vous pouvez le télécharger.

La deuxième question, j'ai très clairement indiqué que nous ne faisons plus de prévisions de population pour les municipalités. Ceci tout simplement pour des raisons techniques. Nos outils de prévision ne nous permettent pas de travailler sur des effectifs inférieurs à 50 000 habitants. Or, du point de vue de l'accès à l'information, il y aurait une différence de traitement entre Fort-de-France qui a 90 000 et les autres qui atteignent au maximum 35 000. Donc pas de prévisions, pas de projections de population municipale à la Martinique.

La troisième question, la méthode de recensement a changé mais de façon beaucoup plus profonde. C'est-à-dire que désormais chaque année nous publions des populations qui sont des populations légales et définitives. C'est bien pour cela que l'on le fait aujourd'hui

annuellement. Ces populations vous pouvez en disposer puisqu'elles font l'objet d'une publication par décret. La population de 2006 que je vous ai présentée a été publiée dans un décret qui a été pris le 30 décembre 2008 et publiée au journal officiel le 31 décembre 2008. Chaque année, chaque 30 décembre un décret sera signé et publié le 31 décembre de la même année.

En janvier 2010 nous publierons les populations municipales légales de l'ensemble des communes pour l'année 2007.

Monsieur BATILDE

Je voudrais ajouter à l'observation que vous avez faite par rapport au taux de natalité, que c'est vrai que l'on a le taux de vieillissement de la population qui est important et qui est à l'origine certainement de cette baisse de la natalité. Il ne faut pas oublier également que les perspectives qui sont offertes aux jeunes dans ce pays en termes d'avenir font que cette population de jeunes n'a pas envie de procréer. Cela se rapporte à des questions de développement économique et de prise en charge des problèmes de chômage, etc. Je pense que la jeunesse a des difficultés à assurer cela.

Le Maire

Il y a une autre chose qui se passe en Martinique, c'est le suicide social, mental, psychologique des jeunes parce qu'il n'y a aucune politique pour pouvoir les préserver. La restriction de la fécondité ce n'est pas seulement dû au fait que la population vieillisse mais c'est également dû au fait que l'on ne souhaite pas avoir des enfants que l'on ne puisse pas nourrir.

La deuxième chose, je suis persuadé que Fort-de-France a plus de 91 800 habitants. Miguel LAVENTURE fait des interventions quand cela l'intéresse parce qu'il l'a dit clairement qu'il pensait que ce serait beaucoup plus grave, et quand d'autres font des simulations, des extrapolations il ne veut pas les entendre. Les extrapolations sont les bienvenues quand cela l'intéresse.

Le directeur de l'INSEE dit que sa vision était que Fort-de-France perdrait environ 8 000 habitants et si on est aujourd'hui à 91 800 c'est parce que l'on a réussi un exploit pour éviter de redescendre à 81 000 habitants. Mais nous sommes tous face à la récession démographique, on est dans une situation globalement difficile.

Concernant une question technique de Miguel LAVENTURE, l'application de ce que Monsieur PARA a dit ne concerne que la DGF.

Monsieur PARA

Cela ne concerne que la DGF et sur les deux premières années. Un amortissement la première année, un amortissement divisé par deux la deuxième année et pas d'amortissements du tout après.

Monsieur MICHAUX

Je suis très embêté parce que je ne veux pas penser un seul instant que vous ayez le sentiment de vouloir transmettre sur le temps une espèce de limitation ou d'autocensure, sans quoi je vais me sentir frustré. Je suis très discipliné donc j'obéis et je respecte lorsqu'il s'agit de retenir et de ne pas faire une polémique qui serait tout à fait inutile. Mais moi je n'aime pas entendre la philosophie globale d'une intervention d'où qu'elle vienne qui me donne le sentiment un peu du pompier pyromane ou de l'arroseur arrosé. Je pèse mes mots.

Les chiffres que nous venons d'entendre, je suis de votre avis monsieur le Maire, parce que vous dites que vous êtes convaincu qu'il y a beaucoup plus d'habitants à Fort-de-France. Je ne fais pas de procès à l'INSEE parce que l'INSEE a toujours le même mode de calcul sauf le changement récent. Il y a une tendance. La tendance elle est à la diminution. De 100 000

on passe à 90 000. Pourquoi cette diminution. Là aussi je pèse mes mots. Beaucoup de martiniquais n'ont jamais voulu retenir que Fort-de-France était leur capitale, et cela aussi c'est le résultat d'une politique depuis de nombreuses années et anti Fort-de-France. Il faut le dire. Si sur l'ensemble de l'île on avait le sentiment qu'il fallait dynamiser, protéger et promouvoir Fort-de-France Ville capitale, quand vous le faites depuis quelques années, je crois que nous aurions mieux résisté à la tendance de diminution de population.

Ensuite lorsque l'on a découpé la Martinique, il suffit de regarder la carte, on a donné un tout petit morceau de territoire à Fort-de-France, ville administrative, et puis il suffit de voir comment l'étendue des communes avoisinantes se trouve avec une superficie extraordinaire. Et ça aussi explique cela.

Lorsque l'on veut construire pour habiter à Fort-de-France c'est la croix et la bannière et puis les communes avoisinantes, les maires toutes tendances confondues ont développé des lotissements et le foyalais s'est installé dans les communes avoisinantes parce qu'il n'a pas pu au moment où il cherchait à s'installer, s'installer dans Fort-de-France.

Alors attention un peu, nous on est solidaire des autres, on fait des communautés d'agglomération, on développe tout et puis finalement c'est à notre détriment.

Je ne veux pas développer maintenant j'invite monsieur le Maire à dire que nous allons faire un débat après. Moi je suis devant ce que CESAIRE a déjà dénoncé, le génocide par substitution. Il y a un génocide vis-à-vis de l'extérieur parce que ma grand-mère qui venait du François m'a toujours dit qu'elle avait un grand-père Sainte-lucien. C'est-à-dire que nous avons l'apport de nos frères caribéens, dominicains, sainte-luciens pour ne pas parler des autres. Non seulement maintenant cet apport est stoppé mais ensuite il y a une autre immigration qui se produit. Il suffit d'examiner les communes qui ont une forte population.

Alors il faut reconnaître qu'il y a un véritable génocide du peuple martiniquais par substitution. C'est un constat Là le débat devient un débat politique, il faut une politique d'immigration et d'émigration à la Martinique et il y a aussi un génocide interne à la Martinique : Fort-de-France vis-à-vis de son environnement et de la mentalité de certains vis-à-vis de Fort-de-France. On a étranglé CESAIRE lorsque toutes les entreprises sont parties créant des zones dans les communes avoisinantes. On a appauvri Fort-de-France alors que Fort-de-France avait supporté la fermeture des usines et maintenant le phénomène est accentué sur le plan économique. Comme je veux terminer par une question, monsieur le Maire pouvons-nous demander au directeur de l'INSEE si demain avec le TCSP nous allons encore perdre des habitants qui vont venir très facilement travailler à Fort-de-France et qui vont s'installer dans la plaine du Lamentin ou de Rivière-Salée. Voilà ce que je voulais dire pour l'instant.

Le Maire

Le TCSP est un projet fédérateur d'une très grande qualité à mon avis

Monsieur MENIL

Je veux simplement dire pour que l'on arrive pas à qui ne répond pas consent, je veux simplement dire que si je ne réponds pas à l'intervention du camarade MICHAUX ce n'est parce que je suis d'accord, parce que je partage, je suis fondamentalement contre beaucoup de choses qu'il a dites y compris sa définition extrêmement restrictive de ce que l'on peut appeler le génocide par substitution. Comme c'était une communication, j'arrête là, je dis simplement que l'on pourra en discuter dans d'autres circonstances.

Monsieur LAGUERRE

C'est une discussion que je trouve très intéressante, un débat que je pense qu'il faut approfondir. Simplement je voudrais signaler une chose, si on prend la population si j'ai bien compris les chiffres, en 1986 on était à 103 000, en 1999 à 4 000 et en 2006 on est à 91 821. Donc certes la Ville de Fort-de-France perd de la population pour de nombreuses

raisons qu'il faut fouiller, qu'il faut approfondir et qui expliquent le phénomène, mais simplement en regardant les chiffres j'ai l'impression que sans faire d'extrapolation, sans faire de projection, la diminution est quand même en nette diminution. Si vous prenez la différence entre 1990/1999 et 1999/2006 vous avez un net ralentissement de la diminution. Ce net ralentissement de la diminution a lui aussi des explications qu'il faut peut être aller chercher dans les politiques qui ont été mises en place dans la ville pour diminuer ce net ralentissement. C'est une observation que je voudrais faire parce que je ne voudrais pas non plus que les gens qui nous écoutent et qui nous regardent aient l'impression que la situation de Fort-de-France en matière de population est catastrophique. Quand on regarde autour de nous on a plutôt l'impression du contraire. Cela c'est mon sentiment personnel que je voulais livrer.

J'avais une question pour le directeur de l'INSEE. Vous avez un taux du logement vacant à Fort-de-France qui est de 11 %. L'information que j'aurais aimé avoir, connaît t-on le nombre de logements total et donc le nombre de logements vacants que cela représente ?

Monsieur PARA

Je n'ai pas de chiffres en tête mais ces chiffres existent et je peux vous les communiquer.

Le Maire

J'insiste et je répète que cela dépend de nous aussi, du travail que l'on a à faire. J'ai désigné Messieurs RANGASSAMY, TIQUANT et FILIN pour renforcer l'équipe. C'est à eux avec le Directeur Général de faire des propositions techniques pour que l'on puisse contester avec les moyens de la contestation. Deuxièmement, j'insiste énormément, je vais nommer un ou une élue en charge de ce dossier.

Je suis certain qu'avec la nouvelle dynamique de logements que nous mettons sur pied qui avance bien, nous aurons des résultats concluants. La seule chose, si l'Etat, le Département et la Région n'améliorent pas leur politique du logement nous serons coincés parce que nous n'aurons pas les moyens de construire.

Madame CONCONNE

Monsieur le Maire j'ai le sentiment que Fort-de-France vit et encaisse une profonde injustice. Voilà une ville qui n'avait pas été taillée pour recevoir autant de personnes, qui du fait de l'histoire, l'éruption de la Montagne Pelée, l'exode rural, les difficultés des plantations de canne dans les communes avoisinantes de la plaine qui l'entoure, a en tous cas accepté et encaissé ce mouvement historique qui fait que des populations entières ont convergé vers cette mère nourricière qui était Fort-de-France dans les années 1940/1950. Fort-de-France a assumé, Aimé CESAIRE a assumé du mieux qu'il pouvait, a fait de cette ville une capitale extraordinaire, mise hors d'eau, eau potable avec des équipements extrêmement modernes, je parle de crèches, d'écoles nombreuses, etc. Et voilà par un mouvement naturel qui malheureusement et fiscalement préjudiciable eh bien les choses se rétablissent peut être. Cette ville hypertrophiée des années 1960/1970, qui jusqu'en 1980 a accueilli plus de 100 000 habitants voit aujourd'hui peut-être un rééquilibrage de sa population et sa démographie naturellement essaie de dégrossir cette densité énorme de population au m², densité que le directeur de l'INSEE a comparée à des territoires tel que Gaza, tel que Hong Kong, etc. Eh bien c'est là que le mouvement pour les villes capitales que tu as initié, Monsieur le Maire, devrait être soutenu par beaucoup d'élus y compris ceux de l'opposition, par tous les élus de la Martinique comme une forme de retour d'ascenseur, comme une forme de justice retrouvée envers Fort-de-France. Je n'ai pas envie d'employer le mot gratitude parce qu'il peut paraître trop condescendant mais c'est exactement cela. Aujourd'hui, la Ville de Fort-de-France qui a gardé ces prérogatives et qui a gardé son rôle de ville capitale, accueille aujourd'hui des populations qui viennent travailler par milliers tous les jours à qui on doit donner le confort de ses déplacements,

les logements. Eh bien aujourd'hui elle se trouve sanctionnée par une règle nationale, équitable, puisqu'elle vaut pour tout le monde donc je n'ai pas envie de la critiquer. Monsieur le Maire tu es parlementaire, je sais que tu feras ce qu'il faut pour peut-être revoir ces classifications des villes, que cela ne soit pas simplement sur la démographie. Eh bien aujourd'hui Fort-de-France va perdre de l'argent mais va quand même garder son rôle de ville capitale, devra continuer à faire des parkings, des sites propres pour mieux circuler, donner des logements à des gens qui naturellement ne sont pas nés à Fort-de-France mais sont des martiniquais comme nous-mêmes et que nous accueillons avec plaisir, jouer le rôle d'accueil touristique, de bateaux de croisière, de population touristique, etc, avec des moyens inférieurs. Ce que j'attends de vous tous y compris de mes collègues de l'opposition qui certains siègent aux côtés de nos gouvernants actuels, que ce geste de la solidarité, je m'adresse en particulier à Miguel LAVENTURE, puissent en tous cas être à nos côtés lorsque le Maire de Fort-de-France monte au créneau, monte à la bataille auprès de nos gouvernants pour essayer avec ses autres collègues, maires des villes capitales des DOM, de faire reconnaître ce statut particulier de ville centre qui ne mérite pas d'être traitée ne serait-ce qu'au point de vue fiscal et financier à la même échelle que n'importe quelle ville de l'ensemble hexagonal.

Le Maire

J'ai décidé de nommer par délégation de fonction Brunette BELFAN, chargée des relations de la coordination, de nombreux dossiers relatifs à l'immigration. On a beaucoup de problèmes liés à l'immigration, des gens qui sont ramenés à la frontière etc, il y a un aspect humain et il y a une action à mener. Cela se passe souvent à Fort-de-France donc j'ai désigné Brunette bien sûr avec les services en s'appuyant sur d'autres élus qui sont chargés du social, des salariés, de la sécurité. Je voulais vous donner cette information parce que cela me semble un élément important de la vie municipale.

Je voudrais que l'on remercie Monsieur PARA unanimement en l'applaudissant, en lui disant merci d'être venu, d'avoir passé une partie de son samedi avec nous et d'avoir été très transparent, très honnête et extrêmement brillant puisque l'on sait que c'est un technicien de très grande qualité.

Monsieur PARA

C'est moi qui vous remercie pour votre accueil. On ne le dira jamais assez, notre porte est ouverte à tous ceux qui le souhaitent. Si quelqu'un ici veut davantage d'informations mon bureau est ouvert.

Débat sur la petite enfance

Madame FORMONT

Après cette présentation sur le recensement quelle belle transition que de parler maintenant de la petite enfance à Fort-de-France. J'ai cru comprendre que la natalité a diminué mais en attendant il y a des personnes qui procréent, qui font des enfants et il faut bien que l'on s'en occupe. Donc, il faut savoir qu'à la Ville de Fort-de-France la petite enfance est un secteur qui est très cher à Monsieur le Maire puisqu'il s'agit des générations à venir de notre pays.

Depuis 2001, l'édilité foyalaise s'est attachée en matière de petite enfance à différents chantiers qui sont tout d'abord la modernisation et la mise aux normes de nos crèches, la formation des agents, le recrutement de personnels qualifiés, l'informatisation. Tout n'est pas encore fait mais nous allons nous efforcer de donner un cadre agréable à nos enfants et des conditions d'accueil dans la sécurité et dans les normes de qualité. Le nombre de

places en crèche a sensiblement augmenté particulièrement depuis que nous avons ouvert trois haltes-garderies qui apportent une réponse plus adaptée aux besoins de la population. La petite enfance est gérée à la Ville de Fort-de-France par une direction petite enfance à la tête de laquelle se trouve Madame TURINAY et qui est secondée dans sa tâche par Madame PIEJOS qui s'occupe du développement et de la coordination.

Aujourd'hui nous allons faire un petit tour rapide de la petite enfance à Fort-de-France. On va vous parler de son historique, de son personnel, des ses missions, des partenariats et vous donnez quelques chiffres. Je passe la parole à Madame TURINAY qui va vous présenter un petit power point que nous avons préparé.

Madame TURINAY

Comme l'a dit Madame FORMONT, Je suis le directeur des services de la petite enfance. C'est une direction assez récente puisqu'elle a été créée courant de l'année 2007 et moi-même j'ai pris mes fonctions en fin d'année 2007.

Nous allons passer en revue les crèches municipales puisqu'après nous avons une intervention concernant les crèches associatives et pour montrer également que les difficultés que les crèches associatives connaissent, nous aussi nous les connaissons également malgré le fait que nous ayons fait beaucoup d'efforts sur le plan de la petite enfance. La politique de la petite enfance à Fort-de-France va dans la continuité des actions menées depuis 2002 et le Maire de la ville a axé beaucoup son action sur les mises aux normes des bâtiments et la sécurité qui sont très importantes, la modernisation et l'optimisation de la qualité de l'accueil. Par optimisation de la qualité il faut entendre aussi la compétence et le recrutement qui ont été faits au niveau d'agents qualifiés puisque c'est une profession qui nécessite une qualification particulière, on ne parle plus de garde d'enfants, on a évolué à ce niveau là, par conséquent il faut aussi du personnel compétent aux côtés de nos enfants. La capacité de places d'accueil reste constante puisqu'en 2003 on était à moins de 558 places et on est passé aujourd'hui à 601 places de disponibles. Bientôt sur Perrinon il y aura l'ouverture d'une halte garderie de 40 places même si cet espace sera géré probablement par une association, néanmoins sur le territoire de la ville c'est quand même 40 places de plus. La situation actuelle est la suivante : nous comptons actuellement 10 établissements d'accueils de petite enfance offrant un total de 601 places, 7 établissements d'accueils collectifs et 3 multi accueils. Par multi accueil il faut entendre accueil permanent et 3 haltes garderies qui sont sur les crèches de Floréal, Dillon et de Sainte-Thérèse.

Aujourd'hui nous ne répondons que partiellement à la demande malgré cette baisse de la natalité comme elle faisait remarquer tout à l'heure, il faut compter que c'est une demande sur trois qui est rejetée chaque année, c'est énorme et effectivement on constate comme le faisait remarquer madame CONCONNE que ce sont des gens qui n'habitent pas forcément Fort-de-France mais qui travaillent dans cette ville, qui sollicitent nos établissements pour accueillir leurs enfants.

Donc le fonctionnement de ces établissements nécessite un personnel qualifié, pluridisciplinaire et la Ville de Fort-de-France a fait beaucoup d'efforts en la matière. Ce n'est pas moins de 250 agents qui sont dans ces structures, 22 cadres et 228 agents d'exécution. Ce personnel représente en terme de masse salariale plus de 9 millions d'euros donc c'est un coût assez important. Il y a des infirmières puéricultrices, une infirmière diplômée d'Etat, un adjoint à la direction Educateur et 11 cadres intermédiaires. Donc 228 agents d'exécution, à cela s'ajoute du personnel à la vacation puisque nous avons des médecins et des psychologues. Il y a une coordinatrice qui s'occupe plus particulièrement des crèches et le chef de gestion Monsieur Paul MEPHANE qui n'est pas présent et qui s'excuse, et qui s'occupe de toute la partie gestion, contrôle des approvisionnements, etc. Au niveau de l'organisation actuelle, la direction de la petite enfance était rattachée initialement à la direction du service Education qui était gérée par Madame MARTINEL et

Monsieur le maire sensible aux questions touchant aux familles particulièrement à la petite enfance a montré sa volonté de créer un service à part entière.

En janvier 2008 également notre direction a eu la chance d'avoir un chargé de développement artistique et culturel. Nous pensons que c'est dès la plus jeune enfance que doit s'inscrire l'identité de tout enfant et cela nous a paru être un élément important lié à son développement futur. Son rôle est de dynamiser tous les espaces et de développer les espaces culturels.

Nos missions sont les suivantes :

Nous avons en premier la notion du bâti parce que c'est très important, mais nous ne le faisons pas seuls mais en étroite et précieuse collaboration avec la direction des services techniques qui nous apporte un très grand soutien en la matière.

La gestion des commandes et des livraisons, là aussi il y a eu un très gros changement, puisque la livraison désormais de tout l'approvisionnement des crèches se fait directement et est gérée par la direction de la petite enfance et non plus par la cuisine centrale comme cela se faisait auparavant.

La gestion du personnel bien entendu avec la mise en place d'un plan prévisionnel de formations. Formations qui sont très importantes pour maintenir le niveau de qualité que nous pouvons observer dans nos structures donc des formations continues. Cette année nous avons eu trois formations très importantes sur la responsabilité pénale des uns et des autres, sur la démarche HACCP en matière d'hygiène et sécurité et sur tout ce qui est travaillé en équipe.

Les fiches de poste : nous pensons que c'est très important que chacun sache exactement ce qu'il a à faire et la fiche de poste est un élément fondamental.

Les inscriptions, il y a une nouveauté puisque jusqu'à maintenant ces inscriptions étaient faites individuellement dans chaque crèche, ce qui obligeait les familles à des déplacements et comme les places sont rares elles faisaient plusieurs déplacements dans toutes les crèches pour être sûres d'obtenir une place. Nous avons voulu centraliser cette affaire pour qu'il y ait plus d'équité, une plus grande lisibilité de ces inscriptions et nous avons cette année créé une commission d'attribution des places dont la première session devrait avoir lieu en avril et mai 2009.

Les missions aussi c'est l'accompagnement et le suivi des projets d'accueil des crèches extérieures car il faut savoir que nous aussi nous apportons un soutien technique aux structures extérieures qui viennent nous demander notre avis sur tel ou tel projet.

L'accompagnement à la parentalité est très important également, un secteur sur lequel nous essayons d'agir de manière très forte parce que l'on s'aperçoit quand on étudie la structure et la composition des familles que de plus en plus nous avons de très jeunes mamans, même des mamans mineures qui sont elles-mêmes enfants et donc on doit accompagner dans cet apprentissage difficile qui est l'éducation. On doit les accompagner et cela fait partie de nos missions.

Le maintien des liaisons avec les partenaires incontournables qui sont la CAF. La CAF qui nous apporte un soutien important même si tant au niveau du fonctionnement qu'au niveau de l'investissement et la création de partenariat fort qu'avec des associations. Deux associations ont signé un contrat avec la ville, « Les Bisounours » dont le responsable est ici présent, et le « RAM » (Relais Assistance Maternelle) qui se trouve actuellement à Clairière.

La démarche de la direction a pour but l'uniformisation et l'harmonisation des pratiques professionnelles, que chacun ne se sente pas dans son coin. C'est une direction et tout le monde doit avoir les mêmes pratiques professionnelles par la mise en place de procédures également, du maintien de l'adaptation du ratio et l'effectif du taux de fréquentation.

Il faut savoir que le taux de fréquentation est assez important à la Ville de Fort-de-France, il est au dessus de 75 % et même quelquefois il va jusqu'à 100 %, et nous devons absolument faire correspondre l'effectif présent auprès des enfants et ce taux de

fréquentation puisqu'il y a un règlement qui prévoit un taux d'encadrement précis qui est fixé et ce n'est pas nous qui le déterminons.

L'informatisation des structures : là aussi un gros effort a été fait. Très récemment on peut observer que les 10 crèches sont maintenant reliées à l'ensemble du réseau de la ville, ce qui n'était pas le cas.

Enfin une rationalisation des espaces d'accueil et des coûts d'exploitation. En ces temps sensibles du budget, mieux gérer devient très important. Chaque euro dépensé est important donc nous essayons de rationaliser au maximum ces coûts en faisant en sorte qu'il y ait de moins en moins d'intermédiaires, c'est pourquoi que la livraison directe est un des éléments en tout cas. Une diversification de l'accueil par le fait que nous apportons en plus de l'accueil permanent , trois haltes garderies.

Le partenariat avec la CAF est un partenaire privilégié. Nous avons signé trois contrats enfance en 1992 - 2001 et 2003 qui s'est prolongé jusqu'en 2007. En ce moment nous n'avons pas de contrat et pour cause en 2010 nous allons passer à la prestation de service unique. Qu'est-ce que c'est exactement ? Nous allons passer du paiement au forfait journalier à une tarification horaire. Ce qui pour les familles représente une avancée certaine puisque c'est la famille avec la directrice de l'établissement où est accueilli l'enfant qui va décider au terme d'un contrat du nombre d'heures que son enfant va passer sur la structure. Il n'y aura plus une tarification forfaitaire.

Pour terminer j'ai envie de dire quelques chiffres très importants, il faut savoir que le coût de revient d'une journée de crèche à la Ville de Fort-de-France en 2007 est de 95 € en sachant que la ville supporte plus de 70 % de ce coût. 10 % représentent la participation familiale, à peu près l'équivalent pour la CAF et le département et la ville supporte tout le reste c'est-à-dire 78 %.

S'il faut rajouter les dépenses de fonctionnement de 9 500 000 euros à ceci vous rajoutez 400 000 euros dépenses d'investissement vous voyez que l'on est à pratiquement 13 millions d'euros de dépenses sur les crèches pour une seule année.

Le Maire

C'est extrêmement clair, félicitations.

Il y a toute une équipe, on a réorganisé les crèches avec toutes les directrices qui font un travail remarquable.

Nous allons passer la parole à David AMALIS qui est président du COSGAM, puisque nous sommes en partenariat avec les crèches associatives qui jouent un rôle essentiel aussi.

David AMALIS

Je tiens tout d'abord à remercier le député-maire pour son intervention le 9 décembre à l'assemblée nationale, la question 435. Je ne vais pas être long, je vais tout de suite passer la parole à ma collègue de façon à ce qu'elle donne une lecture de l'intervention que l'on va faire au Conseil Municipal.

Madame ANDRE

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, merci de nous accorder ces minutes d'attention concernant un problème qui nous préoccupe particulièrement et qui préoccupe les structures associatives privées et les structures municipales.

Le COSGARM (Collectif des Structures de Garde de la petite enfance de la Martinique) qui contribue à l'accueil, la garde de la petite enfance est en très grande difficulté.

Voilà une cause commune qui doit concerner, rassembler et mobiliser tous les élus. Depuis toujours cette mission de service public a été en déficit.

Du côté des structures municipales, les déficits sont confondus dans les budgets de la ville. En Martinique, en ce qui concerne les structures du privé, c'est plus de 1,5 millions d'euros

par an, et de manière cumulée près de 3,9 millions d'euros.

Car il faut savoir: pour un coût global de garde à minima de 1.200 € par mois et par enfant, les familles paient en moyenne 400 €, la CAF 380 € et le delta manquant de 420 € constitue le déficit.

Il faut absolument que cette somme manquante soit compensée par un cofinancement.

En France, au nom de l'attractivité des territoires et du développement économique, les villes et les conseils généraux participent, ce qui garantit l'équilibre des structures.

Dans notre pays, faut-il faire supporter les 420 € manquants par les familles, ce qui ramènerait le coût de la garde à 820 € ? Faut-il que la prestation de la CAF passe à 800 € ? Est-il possible que le Conseil général mobilise les 7 millions d'euros de sa contribution attendue et les villes, les 1,5 millions d'euros pour que le secteur soit en bon fonctionnement.

Le COSGARM considère que :

- ✚ Ce n'est pas normal qu'un dispositif mette de manière structurelle des entreprises en difficulté en générant des déficits hémorragiques sans avoir la possibilité de réagir.
- ✚ Les entreprises n'étant pas en capacité de payer les charges sociales patronales et en partie salariales, car la recette ne le permet pas, ont fait des choix d'honorer les charges liées au développement, à l'alimentation des enfants et aux salaires des personnels, récoltent l'envoi régulier d'huissiers. Les sommes ainsi saisies, sont issues de la prestation CAF. Par conséquent, l'Etat, via les organismes sociaux, se saisit et aussi surtout prive les enfants d'un épanouissement meilleur.
- ✚ L'Etat a construit un dispositif boiteux, qui permet l'absence de cofinancement et ne prévoit rien en absence de cofinancement, sinon que de conduire les structures à la difficulté
- ✚ Cette situation a trop duré, il faut des solutions urgentes pour retourner à l'équilibre des structures, pour sortir les gestionnaires de ce stress destructeur et garantir la sérénité dans les équipes professionnelles.
- ✚ C'est une véritable injustice. Aucun secteur n'a jamais connu un tel affront.

PLATEFORME REVENDICATIVE du COSGARM

La ministre de la Famille, Madame Nadine MORANO a annoncé sa venue prochaine. Le COSGARM souhaiterait que tous les élus de la Martinique soient autour de la table pour contribuer à la bonne résolution de cette difficulté structurelle, car à tout moment ce secteur peut s'effondrer et gêner l'économie, le développement.

Le COSGARM appelle les parlementaires à continuer à interpeller les autorités gouvernementales afin de corriger ce dispositif boiteux et que le préjudice subi soit compensé et serve à éradiquer les déficits cumulés en cours.

Le COSGARM demande sans délai, l'arrêt des poursuites et l'envoi d'huissiers commandités par les organismes sociaux: CGSS - IRCOM - ASSEDIC.

Le COSGARM considère que la prestation de service versée par la CAF pour «service fait » doit être réévaluée et par conséquent, doit faire l'objet d'une négociation en ce sens.

En Martinique, 11 secteurs sont considérés comme secteurs exposés et bénéficient de dispositions spécifiques arrêtées dans les lois PERBEN, PAUL et reconduites dans la Loi de programmation de Mme GIRARDIN. Le COSGARM demande que la loi LODEOM prenne en compte la Petite Enfance comme 12^{ème} secteur exposé et est prêt à contribuer à la construction des dispositions particulières.

En 2010, la prestation de service unique doit être étendue en MARTINIQUE, le COSGARM considère que la PSU, dans sa condition actuelle d'applicabilité n'est pas adaptée à la MARTINIQUE. Cette mise en place en l'état accentuerait les difficultés des structures. Une PSU Martiniquaise peut être réfléchie, pensée. Le COSGARM propose l'ouverture d'un chantier PSU MARTINIQUE «PSU M » garantissant l'équilibre budgétaire des structures et proposant des modes de garde adaptés, innovants.

Le COSGARM pense que l'on peut s'appuyer sur la défiscalisation pour disposer d'outils propres au secteur d'activité en ce qui concerne notamment l'accès au foncier, à l'immobilier, le besoin d'équipement.

Les normes et réglementations de la profession font des structures, des entreprises atypiques en MARTINIQUE. Elles ont très souvent entre 15 et 20 salariés pour répondre aux obligations professionnelles dans un tissu économique martiniquais où 97 % des très petites entreprises ne dépassent pas 5 salariés. Le poste «Masse salariale » c'est plus de 70 % du budget des structures. Le COSGARM propose de favoriser l'insertion et de consolider les emplois existants en créant une mesure spécifique pour l'emploi sur 5 ans pour réhabiliter le secteur, en exonérant les charges patronales sur les futurs emplois dans le secteur sans autre critère d'éligibilité que la qualification, et surtout en exonérant de manière rétroactive sur les emplois CDI existants afin de gommer les préjudices subis, et aussi du fait que l'obligation de recruter à partir d'une qualification effective n'ouvrait droit à aucune aide dans un système boiteux.

En matière de formation, le COSGARM considère qu'il est urgent de lancer un vaste plan de FORMATION dans le secteur d'activité professionnelle. Nécessité de mobiliser 450 heures afin d'élargir les compétences et de perfectionner. Ouvrir des sessions spécifiques « VAE revisitée » pour conduire les personnels d'animation vers le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, Les Auxiliaires de Puériculture vers le diplôme d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants. Susciter des vocations vers ces métiers d'utilité publique et faciliter les accès vers le métier de base d'animation.

Le COSGARM est prêt à lancer la réflexion sur le décroisement afin de garantir la poly compétence et polyvalence au nom de la sécurité des enfants.

Le COSGARM pose le problème de la pénibilité de la profession et demande sans délai qu'un plan d'accompagnement et de prévention des risques professionnels soit activé. Le COSGARM réaffirme qu'il y a lieu d'établir «le schéma de la pénibilité de l'accueil et de la garde de la petite enfance», sorte de convention professionnelle afin de garantir la sécurité des enfants.

Le COSGARM, en termes de dispositions adaptées à notre territoire, propose de «re-proportionner les seuils d'effectifs» des entreprises. Hors des contrats aidés, 1 effectif serait égal à minima à 3 salariés. Par exemple, une entreprise de 15 salariés serait composée de 5 effectifs et se trouverait fiscalement «en moins de 10 salariés»

Le COSGARM appelle de tous ses vœux à une réforme des normes, dans le sens de la modernisation tout en garantissant la sécurité des enfants.

Les pouvoirs publics ont contraint les structures à se transformer en associations employeurs afin de pouvoir assumer la mission de service public et de recevoir la prestation de service. Les structures sont identifiées comme structures associatives alors qu'elles étaient par le passé des SARL. De ce fait, Le COSGARM demande que la mission de service public soit officiellement reconnue.

A cet effet, demande qu'une table ronde soit organisée avec les opérateurs économiques tels que les banques pour ce statut soit considéré afin de ne plus subir l'indifférence et la discrimination administratives, techniques et financières.

Au regard des besoins de la population pour faire garder leurs enfants car le manque de places s'estime en milliers, au nom aussi du développement économique, des mutations professionnelles et sociétales, le COSGARM propose l'ouverture d'un chantier martiniquais sur la couverture.

Dans la recherche d'efficacité, un Plan de Cohérence de Territoire et de Localité peut être pertinent. Il s'agit véritablement de créer un lien fonctionnel et régulateur entre opérateurs publics et privés.

Il s'agit aussi de se pencher concrètement sur le droit de garde opposable en Martinique, d'anticiper sur la perspective des départs à la retraite, d'inciter les entreprises à s'investir, de mobiliser les femmes et hommes de bonne volonté à se lancer dans la vocation en y

associant leurs habitats agréés.

Le COSGARM s'inscrit dans la durée et le partenariat utile en proposant d'ouvrir sans délai un chantier d'innovation et de modernisation de l'accueil de la petite enfance horizon 2015.

Le COSGARM vous remercie de votre écoute.

Le Maire

C'est un vrai drame.

Le président de la république a indiqué que la question de la petite enfance était une question majeure et qu'il fallait absolument améliorer la politique dans le sens d'une réponse aux besoins non satisfaits.

L'objectif c'est d'avoir plus de places de crèches, des crèches privées, professionnelles à travers les entreprises et de donner plus de moyens au secteur privé pour avoir des systèmes de garderies.

Cependant, la question centrale reste les structures qui fonctionnent dans des conditions inacceptables financièrement et des crèches municipales qui supportent environ 78 % de la dépense effectuée par enfant.

Nous, nous essayons de gérer au mieux en puisant dans le budget général de la collectivité pour compenser les pertes. Mais quand vous avez des structures associatives ou privées qui n'ont pas un statut très clair sans aucune compensation pour gérer les pertes et sans aucune possibilité de pouvoir augmenter la quote-part des familles où il y a 25 % de chômeurs, nous sommes dans une impasse.

Comment dans un pays où il y a tant de chômeurs et tant de jeunes que l'on suicide socialement, que l'on ne puisse pas au moins chercher à pérenniser et à garantir des activités qui existent dans un domaine où c'est nécessaire.

Aimé CESAIRE a construit 14 crèches. Il ne l'a pas fait pour se faire plaisir mais pour l'émancipation de la femme, le soutien de l'enfant et de l'activité.

Nous sommes condamnés à trouver un partenariat efficace entre le secteur privé, le secteur associatif et le secteur public.

Ce qu'il faut comprendre c'est que s'occuper d'enfants se réduit à de la simple garderie. Ce n'est pas de la garderie, c'est une profession, c'est de l'économie sociale et solidaire, c'est du développement local, c'est vraiment une des conditions de la croissance et du bien-être de l'individu.

Ces petits débats que nous faisons nous permettent de sensibiliser l'opinion publique et je remercie la presse de venir souvent assister à nos travaux simplement parce que je trouve que la médiocrité du débat politique en Martinique fait que l'on n'a aucune prise de conscience globale du pays.

Merci pour votre contribution. Le débat est ouvert.

Madame ERIN

Je suis tout à fait solidaire et convaincue de ta philosophie et ton mode de pensée sur l'économie sociale et solidaire. Il est vrai que l'on ne doit pas simplement considérer au même titre que les centres de loisirs ou autres, les personnes qui s'occupent d'enfants, qui accompagnent les enfants. Elles ne font pas simplement de la garderie ; on a souvent banalisé ces professions et c'est bien dommage. C'est à ce moment là que l'enfant se nourrit de toutes les valeurs qui vont faire de lui un citoyen moderne plus tard.

Je réagissais par rapport au nombre de places. Je crois qu'il faut que l'on se penche véritablement sur nos capacités d'accueil, notamment sur la priorisation, voire certaines conditions qu'il faut que l'on impose malheureusement à la Ville concernant l'acceptation des places de crèches.

Je suis confrontée à des demandes énormes et je trouve inadmissible que nous jeunes foyalais nous ayons autant de difficultés à trouver des places dans les crèches au détriment de jeunes qui viennent de communes.

C'est vrai que nous sommes une Ville qui avons depuis des années accueilli toutes les communes de la Martinique et il faut que nous soyons beaucoup plus incisifs et réalistes par rapport à notre propre population foyalaïse.

Je veux bien être solidaire du solde naturel mais je ne peux pas sans les moyens que tu as exposés tout à l'heure.

Madame KAMATCHY

Apparemment, la situation est urgente et d'après ce que je sais des problèmes des crèches, il serait urgent qu'il y ait vraiment une grosse demande, que ces structures soient exonérées des charges patronales.

Je ne sais pas comment cela se passe en Mairie, mais s'agissant des crèches associatives le gros problème c'est le paiement de leurs charges patronales.

D'après ce que je sais de la CGSS, de l'URSAFF, il serait opportun que vous fassiez remonter une demande d'exonérations.

Quand on dit que l'on n'a pas suffisamment pris en compte la professionnalisation du secteur, je ne crois pas parce que si le personnel n'est pas suffisamment qualifié, il n'y a pas d'agrément. Je sais qu'il y a des règles très strictes concernant l'activité.

Madame FORMONT

Je voulais juste intervenir sur les questions culturelles dans les crèches.

Nous savons que la formation des enfants se fait dès le plus jeune âge.

Il y a une mission culture qui a été créée à la Direction Petite Enfance avec Madame MATIME qui a pour tâche d'apporter des activités culturelles au sein des crèches. J'aurais souhaité que cette dame soit appuyée par les services compétents de la Ville.

Le Maire

Il y a des propositions importantes qui ont été formulées.

Madame MORANO a indiqué qu'elle se déplacera localement. Il y a certainement des actions à mener auprès du président du Conseil Général, de la Région, des communautés d'agglomération et des communes.

Je pense que vous avez une stratégie pour véritablement sensibiliser tout le monde pour trouver une solution pérenne.

Je voudrais ajouter qu'il y a un droit opposable à la garde d'enfants qui était prévu pour 2012, mais fort de l'expérience de la Loi DALO (applicable depuis Décembre 2008), le gouvernement hésite.

Monsieur AMALIS

Nous avons initié depuis le 91^{ème} congrès des maires à Paris un tour de nos élus martiniquais de façon à les sensibiliser sur la problématique de la petite enfance. Tout le monde adhère apparemment. Nous allons demander, avant la venue de Madame MORANO, que nous puissions rencontrer les élus locaux afin de ne pas subir les propositions que pourrait nous faire Paris et que nous puissions être aussi une force de propositions.

Voilà notre démarche pour l'instant, nous continuons avec nos collègues du COSGARM. Nous avons pris notre bâton de pèlerin, nous allons parcourir la Martinique et déposer le même dossier que nous avons déposé ici à tous les maires de façon à ce qu'ils sachent que c'est un point important pour l'économie et pour le bien-être de notre pays et de nos enfants.

Le Maire

Concernant l'association des maires, je tiens à dire ma conception du fonctionnement de l'association des maires. L'association des maires ce n'est pas l'association des municipalités. Les décisions qui sont prises à l'association des maires n'engagent pas la municipalité de Fort-de-France.

Monsieur MOREAU

Pour conclure sur cela, il ne faudra pas perdre de vue qu'il y a les structures privées et les entreprises privées associatives.

Quand nous comparons le déficit de ces entreprises, déficit forcé et subi dans la mesure où le dispositif est boiteux et n'a pas prévu que quand il n'y a pas de cofinancement, cela conduit directement à la mort des entreprises. L'Etat crée un dispositif qui amène à la mort.

Il faudra prendre en compte aussi dans la structure municipale qu'il y a un déficit. Regardez combien d'argent la municipalité perd sur cela alors que l'Etat devrait assumer cette mission de service public.

Nous avons examiné toutes les pistes d'exonérations de charges pour répondre à la préoccupation.

La dernière problématique est que nous avons un département qui a une compétence petite enfance qui contrôle tout ce qui est agrément par contre il n'a pas une ligne budgétaire officielle pour conduire une politique de petite enfance.

Nous demandons que ces questions soient corrigées.

Nous appelons de nos vœux, lors de la visite de Madame la Ministre, que toutes ces problématiques soient mises autour de la table et soient résolues.

C'est un enjeu pour la Martinique et nous remercions encore Monsieur le Député-Maire d'avoir porté cette question à l'assemblée nationale.

Le Maire

Merci.

On apportera notre contribution mais il faut de la détermination pour ce dossier.

1. COMMANDE PUBLIQUE

AVENANTS

Le Maire

- Avenant n° 13 relatif à la prorogation de la convention de concession : Réhabilitation et Revitalisation du quartier des Terres Sainville

Par Convention d'Actions Globales d'Aménagement approuvée le 30 mars 1989, la Ville a confié à la SEMAFF les différentes actions à mener sur le quartier des Terres Sainville pour sa réhabilitation et sa revitalisation.

A la suite des études préalables faisant l'état des lieux, il s'avère que de nombreuses maisons étaient abandonnées par leurs propriétaires ou leurs descendants, favorisant ainsi le développement de squats et des centaines de constructions dont plus de la moitié étaient en mauvais état. Ainsi, différentes actions ont été programmées :

- ✚ l'OPAH (300 logements réhabilités ou reconstruits), le réaménagement de la Place Abbé Grégoire,
- ✚ campagne de ravalement,

- ✚ la constitution de réserves foncières représentant 5 000 m² éclatés en une cinquantaine de parcelles,
- ✚ la programmation de construction de logements sociaux dont six immeubles réalisés par la SEMAFF.....

La durée de la concession, initialement fixée à 10 ans avait été prorogée de 10 années supplémentaires par avenant, pour permettre le bon déroulement de la phase portant sur la constitution de réserves foncières et la construction de logements.

Cette durée est de nouveau arrivée à terme, alors que le foncier acquis par la SEM fait l'objet de cessions à différents opérateurs en vue de la production de logements neufs, et qu'une vingtaine des parcelles reste encore à céder.

En conséquence, la bonne fin du programme de rénovation et revitalisation des Terres Sainville requiert la poursuite de la convention d'actions globales d'aménagement passée avec la SEMAFF.

Il est ainsi proposé au Conseil de proroger à nouveau la durée de la concession de 10 années supplémentaires.

Monsieur MENIL

Juste une question. J'ai vu qu'il a été retiré de l'ordre du jour le problème du stationnement pour les commerçants. Est-ce que le parking payant est renvoyé à plus tard ou cela sera-t-il mis en application dès le 1^{er} Février comme certains documents le laissent entendre.

Le Maire

Nous avons renvoyé l'institution d'une tarification particulière pour le stationnement des commerçants. Les réunions se déroulent toujours sur le terrain de façon à ce que l'on puisse avoir un dialogue. Concernant l'application de la tarification aux Terres Sainville, c'est à partir du 1^{er} Mars.

Monsieur MENIL

Je me fais le porte parole des enseignants qui sont dans le secteur. Je voudrais savoir quelles dispositions particulières pourraient être prises leur concernant ?

Le Maire

Je demande à ce que Monsieur FILIN intègre cette réflexion du collègue dans les discussions que nous avons actuellement sur les Terres Sainville. Il est prévu des parcs de stationnement gratuits pour les commerçants afin de maintenir leur activité et leur permettre de bénéficier d'un turn-over pour réalimenter la clientèle d'acheteurs aux Terres Sainvilles.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Danielle MARCELINE

- Avenants n°1 au marché passé avec l'Entreprise BANGUI CARAIBES pour l'Aménagement des locaux de l'Ex-Palais de Justice

L'opportunité de reloger les ateliers du SERMAC pendant la durée des travaux de restauration des bâtiments du PARC CULTUREL AIME CESAIRE (ex Parc Floral) s'est présentée dans les locaux de l'ancien Palais de Justice devenu ESPACE CAMILLE DARSIERES.

Cependant le traitement des dossiers de marché de travaux de restauration a été effectué dans des délais très courts par la Direction de l'Architecture. De ce fait des détails d'éléments en rapport avec le fonctionnement des ateliers, non précisés à temps, n'ont pas été pris en compte, d'où la nécessité de cet avenant pour l'ensemble des lots.

Le Conseil est invité à se prononcer sur les avenants suivants :

Lot	Ancien montant du marché TTC	Nouveau montant du marché TTC	Incidence financière
le lot 1- Gros œuvre	134 745,66 €	156 053,76 €	+15,81 % 21 308, 10 €
le lot 2- Revêtement de sol	81 330,32 €	88 181,86 €	+8,42 % 6 851, 54 €
le lot 3 Cloison	165 391,31 €	196 483,92 €	+18,80 % 31 092,61 €
le lot 4 Menuiserie	163 342,02 €	195 368,51 €	+19,61 % 32 026, 49 €
le lot 5 Electricité	95 928,11 €	105 336,14 €	+9,81 % 9 408, 04 €
le lot 6 Plomberie	32 451,16 €	35 101,27 €	+8,17 % 2 650, 11 €
le lot 7 Etanchéité	11 962,56 €	13 416,46 €	+12,15 % 1 453, 90 €

Catherine CONCONNE

- AVENANT N° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre passé avec l'entreprise IMSRN pour le traitement d'un talus au niveau de la crèche « Les Zagayaks » Rue de la Tannerie - Volga Plage

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, passé après procédure adaptée (art 28 du Code des Marchés Publics) pour le traitement d'un talus au niveau de la crèche « les ZAGAYAKS » à VOLGA-PLAGE

Le présent avenant a pour objet :

- de Prolonger le délai d'exécution de la phase DET du marché de maîtrise d'œuvre de 2 à 3 mois
- D'augmenter la rémunération du maître d'œuvre, qui passe donc de 12 369 à 14 322 euros TTC , soit une augmentation de 15,8 % du montant du marché initial.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

MARCHES

Joseph BALTIDE

- Marché concernant la fourniture de vaccins

Il est soumis au Conseil Municipal un marché pour la fourniture de vaccins pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2012. L'enveloppe budgétaire prévue est de 100 000€ (estimation des dépenses des années précédentes).

La ville, dans le cadre des missions confiées par l'Etat (article 1422-1 du Code de Santé Publique) se doit de prendre en charge les vaccinations obligatoires et recommandées par le Haut Conseil de la Santé Publique. Ces vaccinations sont effectuées gratuitement aux foyais à tous âges de la vie.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans minimum ni maximum.

Les prestations ont été réparties sur 15 lots. 12 lots ont été retenus ; 2 lots se sont révélés infructueux ; 1 proposition s'est avérée inacceptable (conditions du fournisseur : livraison de 900 doses à minima).

Deux entreprises ont été retenues :

1-LABORATOIRE SANOFI-PASTEUR

Lot n°2 : vaccin contre la diphtérie (titrage adulte), tétanos, polio (Coût : 9,22€ HT l'unité)

Lot n°3 : vaccin contre la Diphtérie, tétanos, polio, coqueluche acellulaire, Haemophilus Type B (Coût : 13,30€ HT l'unité)

Lot n°4 : vaccin contre la Diphtérie, tétanos, polio, coqueluche acellulaire (Coût : 7€ HT l'unité)

Lot n°6 : vaccin contre la polio (Coût : 4, 03 € HT l'unité)

Lot n°7 : vaccin contre le tétanos (Coût : 2, 03€ HT l'unité)

Lot n°9 : vaccin commun enfant et adulte contre l'hépatite B (Coût : 8, 58€ HT l'unité)

Lot n°10 : vaccin contre l'hépatite A (Coût : 16€ HT l'unité)

Lot n°11 : vaccin contre la grippe (Coût : 4, 10€ HT l'unité)

Lot n°12 : Vaccin contre la grippe et le Tétanos (Coût : 6, 40 €HT)

Lot n°15 : vaccin contre la typhoïde (Coût : 10,40€ HT l'unité)

2-LABORATOIRE GLAXO SMITH KLINE

Lot n°5 : vaccin contre la diphtérie (titrage adulte) tétanos, polio, coqueluche acellulaire (Coût : 16€ HT l'unité)

Lot n°8 : vaccin contre la rougeole, oreillons, rubéole (Coût : 7, 42€ HT l'unité)

Le Conseil est invité à se prononcer sur les propositions des entreprises.

Monsieur CYPRIA

Monsieur le Maire connaît ma position sur la vaccination gratuite, que d'ailleurs je ne comprends pas. Elle a été nécessaire à l'époque de CESAIRE effectivement parce qu'il y avait des problèmes au niveau de la population. Aujourd'hui, je ne suis pas d'accord sur la vaccination gratuite parce que les populations défavorisées qui bénéficient de la CMU peuvent très bien aller chez leur médecin, leur pharmacien et faire une vaccination gratuite. Aujourd'hui, à mon avis, le problème de la vaccination gratuite est un problème de confort. Monsieur le Maire connaît ma position sur ce domaine et je n'ai pas changé pour autant. Ces vaccins là qui sont offerts à toute la population et quel que soit leur âge c'est un problème de confort.

Le Maire

Je propose que l'on demande à Joseph BALTIDE de nous faire une petite étude. Mais tu n'as pas tort. Je n'oublie pas qu'il y a actuellement 32 000 Rmistes en Martinique et, qu'il est prévu une loi pour obliger les médecins à les recevoir car souvent, il y a des

difficultés de cette nature. La question essentielle c'est que dans les années 60-70, il y avait cette vaccination de masse, problème posé par Mr CYPRIA, aujourd'hui sommes-nous dans les mêmes conditions ?

Monsieur BALTIDE

Non. En fait, il y a plusieurs choses à prendre en compte. La population des personnes vaccinées a beaucoup diminué. Nous étions à 12 000 il y a 4 ans et en 2008, nous en sommes à 8 000 personnes vaccinées. La deuxième chose c'est que nous avons l'une des missions de la ville qui est de faciliter l'accès aux soins et à la prévention de personnes qui n'ont pas les moyens. C'est vrai que la CMU permet aux personnes défavorisées d'aller chez le médecin, mais le problème c'est qu'elles n'y vont pas parce qu'il y a une avance de fonds à faire. En tous cas, il y a ce problème du fait qu'une partie de la population ne va pas facilement à ces vaccinations. Or, il y a des vaccins qui sont obligatoires, notamment concernant les enfants. C'est plus facile pour certaines mères de familles de venir au service communal d'hygiène pour faire pratiquer les vaccins. Il est vrai que l'on peut encore réduire le nombre de personnes qui viennent au service communal d'hygiène pour ces vaccins là, étant entendu qu'il y a aussi des personnes qui viennent d'autres communes. Dans le lot, cela doit représenter 10 à 15% de la population vaccinée. Mais, cela ne peut pas se faire de manière brutale. Il faut effectivement que l'on étudie et que l'on mette en place l'information nécessaire. Je pense que l'on pourra le faire avec le projet que l'on a d'un centre d'information santé plus facilement, mais on ne peut pas arrêter brutalement cette vaccination. Ça pourrait avoir des conséquences graves notamment pour certaines d'entre elles qui sont obligatoires. Je prends l'exemple de l'hépatite B pour certaines professions et la grippe à certaines périodes de l'année.

Le Maire

Je comprends bien l'intervention d'Alex CYPRIA. Il dit que les mêmes prestations qui sont offertes, peuvent l'être à travers la CMU. Moi, je souhaite simplement que cela me soit prouvé, cela mérite étude. Ce que je propose c'est que l'on vote et que l'on se donne le temps sous la houlette du Directeur Général et des spécialistes de faire une petite analyse précise à présenter devant le conseil municipal. Je n'ai pas envie de fermer quoi que ce soit si ça n'a pas la même portée parce que je reste sur le principe de l'accompagnement de masse pour la vaccination inventé par le Docteur ALIKER et Aimé CESAIRE.

Madame FORMONT

A la sécurité sociale, je suis chef de produit CMU et je suis bien placée pour dire à mon collègue Joseph BALTIDE que lorsque quelqu'un bénéficie de la CMU, il n'a pas à faire l'avance des frais sur quoi que se soit. Les populations telles que les Rmistes bénéficient d'autorité de la CMU.

Le Maire

Je demande Monsieur le Directeur Général qu'à l'occasion du prochain conseil municipal, on me présente un rapport précis sur cette question après discussion en commission et le conseil en débattrà.

Monsieur BALTIDE

Je suis tout à fait d'accord sur ce qui est dit là, puisqu'il y a des économies à faire. Simplement, on sait qu'il y a des médecins qui ne reçoivent pas des bénéficiaires de la CMU. Il y a des mesures qui doivent être prises par l'Etat, la Sécurité Sociale pour contraindre ces praticiens là à fonctionner avec des patients qui sont bénéficiaires de la CMU.

Deuxièmement, je crois qu'il faut voir le budget du SCHS (Service communal d'hygiène et de santé) et la part de la vaccination dans ce budget.

Le Maire

Le Directeur Général a comme mission de faire une note de 2, 3 ou 4 pages dont vous allez débattre en commission. Vous pouvez faire une petite commission de réflexion pour échanger. Joseph BALTIDE a raison, cela a des conséquences sur le bureau communal d'hygiène et de santé. Vous n'allez pas du jour au lendemain supprimer cette prestation.

On vote ce point tel qu'il est présenté et au prochain conseil municipal, on présentera un rapport afin que l'on engage un processus de réforme, si nécessaire.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE AVEC LA RESERVE INDIQUEE ET DEMANDEE PAR LE MAIRE.

Brunette BELFAN

- Marché de Travaux pour la réalisation d'un Parking à Pont de Chaines

La Ville, dans le cadre de la politique de mise en valeur des quartiers, souhaite aménager un parking au quartier Pont de Chaînes. Il s'agit d'apporter une amélioration au stationnement des riverains et renforcer les conditions de sécurité du carrefour entre les bretelles de la RD41 et la rue Aurélie Dicanot.

Le projet consiste en la passation d'un marché de travaux, à prix global, passé pour un délai maximum de 05 mois y compris la période de préparation.

Une procédure d'appel d'offre ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, a été lancée le 26/08/2008.

L'offre économiquement la plus avantageuse est déterminée en fonction des critères suivants :

1. Valeur technique des prestations notée de 0 à 20 - Pondération à 60%
2. Prix des prestations noté de 0 à 20 - Pondération à 40%

En séance du 22 Janvier 2008, la Commission d'Appel d'Offre a arrêté le classement suivant :

1. SAMEX
2. CARAIB MOTER
3. SDBA
4. JEAN LANES SARL
5. STTP
6. GTC
7. CTA
8. GRADER
9. SOMARCA
10. ASTP

et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SAMEX concernant « la Réalisation d'un parking à Pont de Chaînes. », pour un montant de 235 190,99 € HT (255 182,22 € TTC) et un délai de 5 mois.

Il est rappelé que cette opération bénéficiaire d'une subvention de l'ANRU à hauteur de 101 500 €.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Le Maire

- Marchés de Travaux pour la restauration de la Maison Pour Tous de Tivoli

Dans le cadre de sa politique de développement socioculturel des quartiers, la ville engage plusieurs actions dont celle de la réalisation de structures d'accueil pour les associations. Le présent projet a pour objet la restauration de la Maison pour Tous de Tivoli située sur le territoire de Fort de France au lieu-dit TIVOLI pour le compte de la ville.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué les 7 lots du marché aux entreprises suivantes :

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant
Lot 1 : GROS ŒUVRE	MARTINIQUE BATIMENT	142 628,00 € HT
Lot 2: CHARPENTE COUVERTURE- ESCALIERS METALLIQUES	ENA	193 843,45 € HT
Lot 3 : ELECTRICITE	ALIZELEC	24 832,96 € HT
Lot 4 : PLOMBERIE - SANITAIRE	BANGUI	28 762,30 € HT
Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES - MENUISERIES INTERIEURES	BANGUI	43 259,80 € HT
Lot 6 : REVETEMENT SOL ET MURS	BANGUI	40 474,00 € HT
Lot 7 : PEINTURE - IMPERMEABILISATION DES FACADES	CAREV	38 106,00 € HT

Soit un montant global de **511 906,51 € HT**.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

CONVENTIONS

Catherine CONCONNE

- Convention avec le COGESSEC pour l'accompagnement des élèves aux abords des écoles

Il est soumis au Conseil Municipal une convention à passer avec le Comité de Gestion des Espaces Sportifs et Culturels (COGESSEC).

Cette convention définit les modalités du partenariat entre la Ville et le COGESSEC, pour assurer l'accueil et l'accompagnement des enfants aux abords de l'école maternelle de Volga Plage.

Aussi, afin de poursuivre cette action utile aux enfants du quartier et qui permet de contribuer à l'insertion de quelques personnes en difficulté, le COGESSEC a sollicité de la Ville une nouvelle convention incluant le versement du complément de rémunération de ces quatre (4) personnes.

La présente convention est valable du 5 janvier 2009 au 30 juin 2009, selon les conditions suivantes :

Salaires	Montant en €	Financement
2 CAE x 69.5h x 8.97 € x 6 mois	7 480, 98	Participation Ville : 35% : 5 885, 22 € (38 634, 51 F) Participation Etat (CAE) : 65% 8 500, 87 € (55 732, 05 F)
2 CAEx 52 h x 8.97 € x 6 mois	5 597, 28	
Frais de gestion 10%	1 307.83	
TOTAL	14 386, 09	14 386, 09€

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Jean-Claude JABOL

- Convention avec l'Association DILLON DOUBOUT' pour l'accompagnement des élèves aux abords des écoles

Le Maire rappelle que lors de la séance du 22 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention financière avec le CIAD relative à la sécurité aux abords des écoles.

Les écoles concernées : Dillon Constant Eudaric, Dillon D, Dillon C, Dillon A maternelle.

La convention était valable du **5 janvier 2009 au 30 juin 2009**.

Le CIAD par courrier a informé la ville de l'impossibilité d'assurer ses obligations conventionnelles à compter du 20 janvier 2009 et de fait a dénoncé la convention.

L'association a pris les mesures pour assurer la prestation jusqu'au mardi 20 janvier 2009.

Afin de poursuivre cette opération garantissant la sécurité des enfants aux abords des écoles de Dillon, il est apparu opportun de garder un partenariat avec une association du quartier Dillon.

L'association « DILLON DOUBOUT » a manifesté sa volonté d'assurer cette prestation selon les modalités identiques à celles établies avec le CIAD.

Les montants prévisionnels des sommes à verser au CIAD indiqués dans la Délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2008 restent inchangés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confier l'activité à l'association DILLON DOUBOUT » et d'autoriser le Maire à signer la convention financière pour la période du **22 janvier 2009 au 30 juin 2009**, pour la mise à disposition de six (6) accompagnateurs.

Le montant de la prestation est de 22 012 € (144.393.96 Frs).

Monsieur MENIL

Dans le document présenté, il est question du CIAD. C'est vrai que le CIAD a été liquidé et donc n'existe plus. Mais le travail que faisait le CIAD pour la population de Dillon par exemple, était assez extraordinaire. Il n'y avait pas seulement la sécurité aux abords des écoles. Il y avait tout le travail qu'il faisait avec les jeunes de la Dillon (soutien scolaire ...). Il y avait également le journal qui servait d'insertion pour une partie des

jeunes. Et par conséquent, que le CIAD disparaisse entre guillemets « tant pis », mais les actions qui étaient menées par celui-ci doivent demeurer. Donc, puisque j'entends dire qu'il y a une autre entité qui a été créée, que le journal semble être déjà repris par certains, donc je pense qu'il faudrait qu'au niveau de la commission jeunesse et vie associative, que l'on prenne contact avec les associations qui faisaient partie du CIAD afin d'avoir une discussion avec elles. S'il y a eu des erreurs commises qui ont amené à la situation dans laquelle elle se trouve, alors que ces erreurs ne soient pas commises à nouveau. Le problème se pose : est-ce que le CIAD était nécessaire en tant qu'organe de coordination ou pas. Si on estime qu'il est nécessaire, il ne faudrait pas que la nouvelle entité commette les mêmes erreurs éventuelles. Je pense que nous devrions avoir un contact. J'ai eu l'occasion de travailler avec eux et permettez-moi de regretter, que j'ai vu à la télé qu'ils ont montré un cahier de devoirs de vacances Français, alors que je leur avais fait parvenir un cahier de vacances Martiniquais, parlant de leur ville, de leur Maire, de leur culture et j'en passe. Je regrette simplement que l'on soit allé chercher ailleurs ce que l'on avait sur place, à Dillon précisément.

Le Maire

Je dois rencontrer le CIAD et j'ai demandé aux services d'organiser une réunion avec l'ancien CIAD, l'ensemble des associations avec Jean-Claude JABOL, Catherine CONCONNE et les élus qui sont concernés pour voir comment relancer la machine. Je sais qu'il y a une nouvelle association créée. Je ne sais pas si cette association nouvelle sera aussi fédératrice que le CIAD l'avait été au début de sa création il y a 12 ans de cela. Je sais que le journal a des petites difficultés mais que Romuld ARTUS continue à le sortir dans un autre contexte. Je dois effectivement le rencontrer car c'est un outil qui a rendu énormément de services à la Ville de Fort-de-France. Donc, les services doivent organiser cette rencontre que tu souhaites.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Le Maire

- Convention avec la société GERTRUDE pour la mise en conformité des feux tricolores

Le conseil municipal a, par délibération du 1^{er} avril 2008, décidé de lancer une opération de sécurisation des espaces publics comprenant, notamment, la mise en conformité des feux tricolores.

Suite à ces travaux, l'intervention de la société GERTRUDE, déjà en charge de la maintenance du réseau est rendue nécessaire pour effectuer la programmation des carrefours et matériels, ainsi que la réception des travaux de mise en conformité de 23 carrefours sur le territoire de Fort-de-France.

L'ensemble des prestations est évalué à **106 571.90€** Hors taxes soit **115 630.51€**
Toutes Taxes Comprises.

Monsieur LAVENTURE

La présentation de cette question est très brève. Est-ce qu'il s'agit des carrefours qui aujourd'hui sont hors fonction ? Ou est-ce qu'il s'agit de nouveaux carrefours ? Il y a un certain nombre de carrefours, pour lesquels il y a aujourd'hui une mise à l'écart du système. C'est-à-dire que ces carrefours n'ont pas de feux tricolores qui fonctionnent depuis déjà parfois plus d'un an. On ne voit rien se faire là-dessus. Parfois, il y a une

pancarte qui signale qu'il y a des travaux, mais concrètement on ne les voit pas. Donc, quand on dit mise en conformité, nous parlons de quoi ?

Le Maire

Il y a des carrefours qui sont volontairement mis en orange ou en système de fonctionnement sans pour cela que le feu fonctionne. Je pense au carrefour de Godissard / De Briant. Il marche très bien d'ailleurs car on avait beaucoup hésité sur le fait de mettre ou pas un feu. C'était très compliqué et depuis que l'on a enlevé volontairement le feu, le carrefour fonctionne bien. Il y a des carrefours qui sont complètement en panne. Après le cyclone Dean, nous avons un exemple très précis, c'est Bellevue devant le stade Louis Achille. Tout le secteur fonctionne très mal et donc, ce sont ces carrefours là que nous reprenons. On profite de cette occasion pour mettre aux normes vraiment des carrefours qui ne le sont pas en fonction de l'évolution des chemins de circulation.

Monsieur FILIN

Bonsoir. Monsieur le Maire l'a bien dit, nous avons à la Ville de Fort-de-France, un dossier en cours lorsque le cyclone Dean est passé. A l'occasion du passage du cyclone, un certain nombre de carrefours, voire presque tous étaient dégradés. On a remis en service les carrefours importants et on n'a pas fait des travaux de bricolage sur les autres. Au moment où je parle, les travaux sont en cours. Ce sont des travaux de génie civil qui ne se voient pas. Il s'agit de travaux souterrains. Mais lorsque l'on passe et que l'on fait attention au carrefour du Lycée Schoelcher, on voit bien que des travaux de génie civil ont été réalisés. C'est le cas également au niveau du stade Louis-Achille. Le carrefour de La Joyau est un peu différent parce que c'est un carrefour qui fonctionne au clignotant. Mais la proposition qui est faite concerne l'ensemble des carrefours de Fort-de-France. Puisque, dans le cadre des travaux lourds à hauteur de 3 millions d'euros, c'est l'ensemble des carrefours que l'on refait en génie civil et en matériel. Cette partie là, c'est la partie programmation qui concerne l'ensemble des carrefours. Ce sont des travaux qui sont programmés pour être livrés à la fin du mois de mars de cette année.

Monsieur LAVENTURE

Donc, nous enregistrons qu'à partir de fin mars début avril, les carrefours seront tous en fonctionnement. Deuxièmement, le Maire le disait à l'instant, qu'il y a des carrefours pour lesquels aujourd'hui, on se pose la question de savoir si on les équipe de feux clignotants ou de feux alternés. Cela ne surprendra personne ici, car je souhaite qu'une attention particulière soit portée parce c'est assez miraculeux que par moment il n'y ait pas eu d'accidents dans certains carrefours. Même si nous savons que le bon Dieu a un œil permanent sur nous, nous ne devons quand même pas le solliciter de façon extrême. Merci.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Luc de GRANDMAISON

- Convention avec le Conseil Général pour l'analyse des eaux de baignade en mer et de rivière - saison 2008/2009

Il est proposé au Conseil de passer une convention avec le Conseil général relative au contrôle sanitaire des eaux de baignade pour la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009.

Le laboratoire Départemental d'Analyses réalise les prélèvements et analyses relatifs au contrôle des eaux de baignade sur les zones suivantes : la Française et le Pont de l'Alma, 2 fois par mois.

Le coût de la prestation par échantillon est de :

Analyse microbiologique - type baignade	54.30 € HT
Dénombrement des coliformes totaux	33.45 € HT
Analyse physico chimique - type baignade - terrain	8.62 € HT

Frais généraux

Frais de déplacement :	10.00 € HT
Frais de prélèvement eau	4.50 € HT
Frais de prise en charge	4.50 € HT
Flaconnage	1.05 € HT / Flacon
Total H.T.	116.42 €
T.V.A. 8,5%	9.89 €
Total T.T.C.	126.31€/échantillon

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Le Maire

Je demande à Yvon LAMORANDIERE de nous faire un petit point sur l'organisation du carnaval.

Monsieur LAMORANDIERE

Bonjour à tous. Au niveau du carnaval, je crois que le pli est pris. En premier lieu, on avait parlé au niveau du conseil municipal de mettre en place une commission de valorisation du carnaval dans laquelle il y a des élus, des membres de la société civile, des associations, des spécialistes. Cela fonctionne et a été mis en place. Au niveau des chantiers du carnaval 2009, on avait proposé de mettre en place le concours « chan lari » qui je crois a été un bon cru parce que cette année, pour la première fois, on a eu des chanteurs de renom, comme Jean-Luc GUANNEL, Jean-Philippe MARTHELY, Joko, et j'en passe. Ce sont des gens très connus au niveau du monde artistique des Martiniquais. D'ailleurs, c'est la chanson de Joko qui a retenu le prix « 747 pété caca ». C'est une très belle chanson et je crois qu'au niveau du vidé, il nous manquait cet élément. C'est une très bonne chose et on a un très bon relais au niveau des médias et les choses avancent. Au niveau de la Foyal parade qui a débuté les festivités carnavalesques de Fort-de-France, on a eu 32 groupes dont 2 de la Guadeloupe qui sont venus à leurs frais. Ils sont arrivés par le bateau du matin et sont repartis par celui de l'après midi. La population a répondu présente. Là encore cela a été un très bon cru et je crois qu'au niveau du carnaval c'est une bonne chose. D'autant plus que cette Foyal parade apparaît de plus en plus comme l'élément qui donne le coup d'envoi du carnaval à Fort-de-France même si il y a eu d'autres manifestations ailleurs. Au niveau des autres chantiers, il était question aussi que l'on mette en place des gradins pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Ce chantier est pris en compte. On a eu une dernière discussion d'ailleurs avec Madame PESLAGE et Monsieur FERNE. Il y a des gradins qui sont prévus au niveau de la messagerie. On en a aussi qui seront en première place pour les Martiniquais et autres au niveau du Front de mer. Je crois que cet aspect là

a été pris en compte. Toute la population est concernée par le carnaval. Au niveau des médias, on avait une espèce de bouchon au niveau de la Mutualité. Ils ont accepté de se reporter sur le Front de mer, cela veut dire qu'en terme de visibilité, en terme d'image que l'on va reporter à l'extérieur de la Martinique, on aura ce beau Front de mer, cette belle vitrine. On ne sera plus engorgé dans la rue devant la Mutualité. On aura une vue très intéressante sur ce parcours là.

Je fais aussi un petit clin d'œil aux groupes de carnaval. Sachant la diminution des budgets au niveau de notre carnaval, sans problème, ils ont accepté de continuer à venir à Fort-de-France et parfois même certains disent : « Ce n'est pas nécessaire, on n'a pas besoin d'argent. L'investissement est tel à Fort-de-France qu'il est impensable que nous n'y soyons pas ». Donc, au niveau de la Foyal parade, on a encore des groupes qui ont répondu. Je rappelle que les groupes de la Guadeloupe sont venus à leurs frais. Ce que nous avons à faire, c'est d'assurer la restauration. Je profite aussi pour les remercier. Concernant la sécurité et le transport, tout cela est pris en compte. Le carnaval de Fort-de-France s'installe. On a des demandes qui viennent des journalistes de l'extérieur et parfois même certains organismes de tourisme renvoient ces groupes vers la mission carnaval. Je crois que de plus en plus on devient comme un référent au niveau du carnaval. On a déjà fait des rencontres avec d'autres organismes en dehors de Fort-de-France avec la présence de Monsieur Alain ALFRED, où il y a des communes comme Rivière-Pilote et d'autres communes. Le projet pour 2010, c'est d'arriver à mettre des grandes manifestations en place de manière commune, notamment la chanson du carnaval, l'élection de la Reine de la Martinique, de manière à ce que cette manifestation soit l'affaire de tous. Les choses avancent petit à petit mais sûrement. En tous cas : Vive Fort-de-France.

Le Maire

On a créé une mission carnaval. En mettant en place des outils spécifiques comme ça c'est très bien, mais il faut trouver des hommes. Je voudrais que l'on félicite Yvon LAMORANDIERE. Je considère que c'est un moyen économique et aussi un atout économique considérable. Il faut poursuivre l'attractivité. Il y a aussi des élus dont Daniel VALERIUS qui a commencé, ensuite Jacob NAYARADOU qui a pris le relais et aujourd'hui Alain ALFRED qui en tant qu'élus est extrêmement sérieux. Tous les élus sont sérieux, mais je veux dire qu'il fait ce travail très sérieusement pour avoir un beau carnaval. Le jour où l'on considérera le carnaval comme un produit culturel donc touristique possible valeur ajoutée touristique et économique, on attirera quelques centaines de personnes ici. Les gens sont avides de cela. On a trop longtemps considéré le carnaval comme un amusement ponctuel.

Monsieur LAMORANDIERE

C'est vrai que je suis la vitrine, mais avec moi il y a une équipe composée de Carole CRATER et Cynthia PATTERY. Nous sommes 3, mais derrière moi il y a aussi 2 autres personnes qui font un travail intéressant et je pense aussi qu'il faut les saluer.

Le Maire

Alors, si on chiffre 3 personnes, soit 3 salariés par mois X 12 mois, voyez-vous l'argent que cela fait pour permettre au carnaval d'être structuré. On investit sur l'ingénierie du carnaval. Ce n'est pas visible ce qui est dit là. Les gens pensent que le carnaval s'organise comme ça ! Et les institutions pensent que l'on peut faire tout simplement, on court le vidé et puis c'est tout. Non, ce n'est pas seulement ça le carnaval.

Monsieur ALFRED

Il faut rajouter à ce qu'a dit Monsieur LAMORANDIERE qu'il est vrai que c'est un travail d'ingénierie que fait cette équipe. Il y a aussi à souligner l'apport d'un certain nombre de personnes qui nous accompagnent au sein de la commission de valorisation du carnaval de la Martinique. Donc, je dois remercier toutes ces personnes, aussi bien que l'équipe. C'est un travail d'ingénierie parce que tous les services de la ville sont mis à contribution et ça sous la houlette d'Yvon LAMORANDIERE, d'autres services concourent de façon très forte et importante. Je vous demande de prendre en considération tout ce travail qui est fait. Il faut bien se souvenir que le carnaval c'est à la fois 10 chantiers et 10 métiers qui sont mis à contribution. Et dans les années à venir, nous allons essayer de faire en sorte que toutes les filières soient constituées, avérées et renforcées. Merci.

Colette ALEXIS-ALEXANDRE

CONTRATS

- Développement du partenariat associatif et des accueils temporaires dans le cadre du CONTRAT ENFANCE

La Ville, soucieuse d'offrir aux familles de son territoire des accueils adaptés aussi bien pour les enfants de moins de 6 ans que pour ceux de 6 à 16 ans, est partenaire de la Caisse d'allocations familiales, dans le cadre du Contrat enfance.

Compte tenu de l'objectif général de ce partenariat qui est *de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil*, il est proposé au Conseil Municipal :

➤ D'une part, l'intégration au contrat enfance de nouvelles structures.

- L'association MADIN'KB
- L'association K'RAIBES SERVICES

Ces deux associations ont déjà en charge des services d'accueils temporaires (garderies, interclasses et centres de loisirs) sur le territoire de la Ville.

➤ D'autre part, l'extension du contrat enfance au projet d'accueils de garderie et d'interclasse devant être gérés par la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), pour l'école Notre Dame de la Délivrande de Redoute.

Les effectifs prévisionnels sont pour la garderie :

- 50 enfants de moins de 6 ans,
- 70 enfants de plus de 6 ans.

L'effectif prévisionnel pour l'interclasse est de :

- 140 enfants de plus de 6 ans.

Cet élargissement du contrat enfance permettra la participation financière de la Caisse d'allocations familiales, sous forme de prestations de service aux frais de fonctionnement des structures associatives énoncées.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

2 .URBANISME

Le Maire

- Modification du Taux de la Taxe Locale d'Équipement

La taxe locale d'équipement (T.L.E.) instituée depuis 1967 est une taxe applicable automatiquement à toute autorisation d'occupation du sol dans les communes de plus de 10 000 Habitants. Perçue pour la réalisation d'infrastructures publiques sur la base d'opérations de construction, reconstructions, d'agrandissements ou de constatations d'infractions, elle est fixée à Fort-de-France à un taux de 2% depuis 1989. Or, la réglementation permet d'aller jusqu'à 5%, le taux moyen national étant de 2,72 %.

Il est à noter que certaines constructions publiques ou de type social en sont exonérées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser cette taxe pour suivre l'évolution des prix. Compte tenu du contexte de la construction, la commission d'urbanisme propose de faire évoluer ce taux progressivement en le fixant dans une première phase à 3%.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

- Institution du Dépassement de COS

L'article L 128-1 du code de l'urbanisme autorise le dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.), dans la limite de 20 % et dans le respect des autres règles du plan local d'urbanisme, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable.

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville, approuvé en sa séance du 24 Juin 2008, a prévu cette possibilité dans les Zones d'activité UE bénéficiant d'un C.O.S. entre 0,80 et 1,60.

Afin de favoriser plus généralement la mise en place d'équipements de production d'énergie renouvelable et de promouvoir la recherche de performance énergétique des bâtiments, actions prioritaires du programme politique de la majorité pour le mandat en cours, il est proposé d'étendre cette possibilité à toutes les constructions, et par conséquent à toutes les Zones du P.L.U de la ville.

La Commission Urbanisme de la Ville a émis un avis favorable à cette proposition en séance du 18 Décembre 2008. Le Conseil est donc invité à se prononcer sur cette affaire.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Le Maire

A mon avis, il faudrait à un moment donné, aller beaucoup plus loin pour créer avec la CACEM une véritable dynamique liée aux énergies renouvelables individuelles. Monsieur le Président nous fera des propositions à ce titre dans le cadre du plan énergie territoire que nous allons mettre en place au niveau de la Ville de Fort-de-France.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Le Maire

Locations

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les décisions suivantes :

Type d'acte	Titulaire du bail	Nouveau Titulaire	Référence cadastrale	Superficie	Adresse
Transfert de bail	Monsieur et Madame CAYOL Casimir Sylvestre	Madame BLONDEAU née CAYOL Luce	AT n° 394	182 m ²	26 (q) rue Pa Lumumb Trénelle
Régularisation d'occupation	Madame Solange LONDAS	Madame Christiane LADA (nièce)	AT n° 516	154 m ²	25 rue du P Trénelle
Régularisation d'occupation		Monsieur et Madame JACQUENS Clément Pierre	AY n° 151 et 152	225 m ²	31 (a) rue l'Escalad Trénelle
Régularisation d'occupation		Madame LOUIS- JOSEPH-DOGUE Délice	AK n° 14	249 m ²	Route d Religieu Fond Aco

- Avenant au contrat de location de Madame veuve DELBLOND née NICODI Germina, portant modification de la surface occupée sur la parcelle communale de Trénelle anciennement cadastrée AY n° 611. Modification de la Délibération du 25 juillet 2006

En séance du 25 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé la modification par voie d'avenant du bail de Madame Veuve DELBLOND née NICODI Germina, ramenant à 82,40 M² la surface donnée en location à l'intéressée suite à la vente d'une de ses constructions à son fils Georges Jacques DELBOND.

Suite aux travaux de bornage réalisés en Mars 2008 par le cabinet MOCQUOT-SELARL, géomètres-experts à la demande de Madame Veuve DELBLOND, il en ressort que cette parcelle accuse désormais une superficie de 78 m² au lieu des 82,40 m² énoncés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de revenir sur la délibération du 25 juillet 2006 et d'autoriser la modification par voie d'avenant du bail de Madame Veuve DELBLOND née NICODI Germina, en portant à 78 M² la surface donnée en location, de la parcelle sur laquelle repose la construction cadastrée AY n° 597, distraite du terrain communal cadastré section AY n° 913, avec effet au 1^{er} janvier 2006, pour un loyer annuel de CENT DIX NEUF EUROS ET TRENTE QUATRE CENTIMES (119,34 = 78 x 1,53).

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

4. FONCTION PUBLIQUE

Patricia LIDAR

- Création d'un emploi de Chargé de Mission « Assainissement Pluvial et Ouvrages d'Art »

Pour tenir compte de l'importance et l'évolution des missions de la Direction de la Gestion des Infrastructures et poursuivre les chantiers déjà entamés, il est proposé au Conseil Municipal, la création, conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, d'un emploi de Chargé de Mission pour « *l'Assainissement Pluvial et Ouvrages d'Art* » qui aura pour but de planifier, d'organiser et d'assurer le suivi des travaux en régie d'assainissement pluvial et sur les ouvrages d'art.

Cet emploi de Chargé de Mission qui doit être confié à un collaborateur doté d'une bonne expérience du code des marchés publics et des logiciels bureautiques de niveau universitaire Bac + 5 minimum sera rémunéré sur la base de l'indice brut : 430 de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale assorti de la prime technique taux 37% versée à l'ensemble du personnel de catégorie A de la filière technique.

- Relèvement de déchéance quadriennale d'une facture de l'Hôpital de Saint Joseph

La ville est redevable à l'Hôpital de Saint-Joseph de 220,14€ (Commandement de payer n° 004931/000001 relatif au titre de recette n° 0000002 1 du 27/05/ 1998), au titre de l'Accident de Travail dont a été victime M. Émile BABIN, agent titulaire à la retraite de la collectivité, le 7 Juillet 1990.

Il y a lieu pour la ville d'apurer cette dette et de lever la déchéance quadriennale qui frappe ce règlement.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CES QUESTIONS A L'UNANIMITE.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Madame BLACODON

- Création de la Commission Extra communale du HANDICAP

La délégation Ville Handicap a été créée en 2001 et a contribué à la signature de la Charte Ville-Handicap en 2002.

Afin de répondre aux obligations légales de la Ville en matière d'accessibilité et d'appréhender de manière plus globale et plus transversale la question du Handicap dans la Ville, il est proposé au Conseil Municipal la création d'une commission extra communale, dont les missions et la composition seraient élargies.

Objectifs de cette commission:

- ✚ Répondre aux obligations légales de la Ville en matière d'accessibilité,
- ✚ Faciliter la concertation, la coordination et organiser les réponses en mobilisant les énergies,
- ✚ Garantir une meilleure cohésion sociale, et adapter les réponses aux réalités du territoire de vie.

Proposition de Composition :

Des Elus

04 élus de la ville et l'élue Délégué au Handicap Madame Christiane BLACODON

Des partenaires institutionnels

- ✚ Un représentant de l'AGEFIPH
- ✚ Un représentant du Rectorat ou de l'Education Nationale
- ✚ la Maison départementale des personnes handicapées

Un représentant de la Fédération des Associations de personnes handicapées

Des partenaires privés

- ✚ Un représentant des organismes de logement et d'habitat
- ✚ Un représentant des sociétés de transports privés
- ✚ Un représentant des entreprises locales

Je te rassure Monsieur le Maire, cette commission s'est déjà réunie et fonctionne déjà. Vous avez un texte que je ne vais pas reprendre à la phrase ou à la virgule. Je vais simplement vous dire qu'il s'agit de renforcer davantage l'intégration de citoyens différents de notre ville en développant des initiatives et des actions locales. Ce projet

passer obligatoirement par une meilleure connaissance de la population handicapée et de ses besoins sur Fort-de-France. Nous avons des handicaps physiques sensoriels mentaux qui sont divers. La Ville a été conçue pour un citoyen moyen, c'est-à-dire un citoyen mobile entendant, voyant en bonne santé mentale et physique. Le citoyen handicapé est un citoyen aux besoins spéciaux. Notre mission en qualité d'acteurs du développement social, c'est de rétablir le lien social, de réintégrer ceux qui nécessitent des moyens de transport, des outils pédagogiques architecturaux ou ludiques adaptés. Donc, il devient obligatoire de travailler en collaboration avec les personnes en situation de handicap, les familles, les associations pour une meilleure connaissance des besoins de ces Foyalais différents mais ô combien citoyens à part entière. Les réalisations menées dans notre ville montrent que la volonté des élus Foyalais d'ouvrir la ville à tous existe. Mais souvent, la méconnaissance des besoins et des outils en limite l'émergence. Ouvrir la ville à toutes les mobilités, à tous les handicaps passe obligatoirement par une étude des besoins qui peut être et doit être menée avec le CCAS et d'autres partenaires.

Alors, vous voyez bien dans ce que nous avons proposé, qu'il y a une Commission extra communale avec des élus. Je vais vous citer ces élus :

- Madame Rolande CELIMENE
- Madame Evelyne LABEAU
- Madame Monique PAMPHILE
- Monsieur Joël RENE

Nous souhaitons ouvrir cette Commission. D'ailleurs, nous avons déjà rencontré l'AGEFIPH, la maison de l'handicap. Nous avons d'autres partenaires institutionnels qui sont : un représentant du Rectorat ou de l'Education Nationale, l'ADAPEI, l'URASS, un représentant des associations de personnes handicapées, des partenaires privés qui peuvent être des représentants des organismes d'habitat, des sociétés de transport privé et des entreprises locales.

Je passerai la parole à Madame PESLAGES que je veux remercier au nom de cette Commission pour son efficacité, sa disponibilité et sa compétence. C'est vraiment une personne sur laquelle on peut compter et qui est tout à fait disponible pour que pendant ces 5 ans qui nous restent, que nous puissions vraiment, mais très objectivement et concrètement, mettre sur place une vraie politique des handicapés dans la Ville de Fort-de-France. J'ajoute aussi qu'elle œuvre dans la Commission Personnes âgées. Madame PESLAGES va vous expliciter de façon plus claire cette commission.

Madame PESLAGES

Monsieur le Maire, je voudrais juste dire que les personnes en situation de handicap représentent 15 000 personnes. Il y a 12 000 personnes entre 30 et 50 ans, 2 441 personnes entre 50 et 59 ans et environ 2 700 personnes entre 60 ans et plus. La ville de Fort-de-France a mis en place une délégation en 2001 qui a signé la Charte handicap. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin et de travailler avec l'ensemble des partenaires que Madame BLACODON a nommés, pour que nous puissions mettre en place une vraie politique en faveur des personnes handicapées, une politique solidaire et qui leur donne toute leur place au sein de la Ville. On avait proposé au cours des différentes rencontres, de faire 2 commissions : une commission d'accessibilité puisque la ville a une obligation de mettre en place cette commission d'accessibilité depuis la loi de février 2005. Cette obligation incombe à la Ville. Il y a une deuxième commission qui se pencherait sur tout ce qui se rapporte à la vie sociale des personnes

handicapées. C'est en fait une commission avec deux sous-commissions, de manière à proposer un programme de travail et des actions à mettre en place. Donc, la plus urgente que nous souhaitons déjà mettre en place, c'est sur la semaine nationale des personnes handicapées qui a lieu en octobre. Nous souhaitons avec les services de la DGA de Monsieur FILIN, travailler sur un accès particulier pour les personnes âgées avec une borne d'accueil dont on vous en donnera les détails. On a commencé un travail et on souhaitait qu'il soit organisé dans le cadre de ces commissions.

Le Maire

C'est un sujet extrêmement important.

Monsieur LAVENTURE

Je voulais très brièvement dire que bien avant d'avoir à participer aux travaux du Conseil municipal, que ce soit aujourd'hui ou avant, nous avons dit quelle était l'importance pour nous de cette prise en compte du besoin de cette population particulière. Elle a des besoins de personnes fragilement exposées, dépendantes et qui ont des souffrances particulières.

Par conséquent, nous accueillons avec beaucoup d'intérêt cette orientation prise aujourd'hui. Nous entendons qu'il y a 15 000 personnes et c'est beaucoup de monde. Par conséquent, nous espérons que tout ceci va pouvoir se mettre en place dès que possible.

Le Maire

Merci Miguel LAVENTURE. Christiane s'est beaucoup investie dans cette mission avec les élus indiqués qui sont de toutes tendances confondues, en plus des personnalités. Il faut que nous la soutenions et que nous lui donnions les moyens. Madame PESLAGES travaille avec les personnes âgées et les handicapés. Il faut construire une petite équipe pour la partie handicap si on veut que cela aille vite et bien, il faut vraiment que vous ayez des outils.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Le Maire

Je vous propose un exercice qui peut être simple que je commencerai par faire moi-même, c'est de bien lire les documents avant de les présenter. Je vous demande d'en sortir l'essentiel et d'en faire une synthèse.

7. FINANCES LOCALES

Alex CYPRIA

Budget communal

- Approbation du Budget 2009

Dans le cadre des prescriptions de la Loi n° 82.2132 du 02 mars 1982, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif pour l'année 2009.

Je tiens particulièrement à remercier Madame LIDAR et les syndicats municipaux qui ont fait un énorme travail afin de ne pas laisser dériver les charges de fonctionnement. Il me faut remercier aussi Monsieur PACQUIT qui a travaillé sur les investissements, Madame CONCONNE, Madame LEBEAU et moi-même sur d'autres fonctions et remercier particulièrement Monsieur JOUGON qui a essayé de moduler au maximum les différents marchés et les différentes dépenses de la municipalité. Un grand merci aussi à Monsieur RIBAC, à Monsieur FELICITE et aux services municipaux. Le budget en question, s'il a été difficile à monter c'est qu'effectivement en fonction de la diminution de la population nous avons une diminution de la dotation globale de fonctionnement, une diminution du FRDE et une diminution de l'octroi de mer qui est attribué à la Ville de Fort-de-France en fonction de sa population.

Le budget de fonctionnement automatiquement ne va pas évoluer du tout. Cependant, vous avez remarqué une augmentation du budget d'investissement. La Ville a toujours voulu investir au maximum afin de développer l'emploi au niveau de nos populations. Le budget de fonctionnement est en augmentation pour deux raisons : en fonction du PDRU et des apports des financements supplémentaires.

Le budget que nous avons en réalité cette année va s'établir en budget primitif 2009 à 199.617.996 € en équilibre en recettes et en dépenses.

Au niveau de la section recettes, nous allons passer de 52.425.000 € en 2008 à 59.055.633 € en 2009.

Au niveau du fonctionnement, l'évolution sera beaucoup moins grande puisque nous passons de 139.556.293 € en 2008 à 140.562.369 € en 2009. Une augmentation à peine de 0,5 % alors qu'au niveau de l'investissement nous avons une augmentation de 11,73 %.

Je passe la parole à Monsieur DANSICARE qui va vous présenter le budget à l'aide d'un diaporama.

Monsieur DANSICARE

Le budget primitif 2009 : un petit rappel de la procédure qui a été mise en place.

- préparation budgétaire commencée depuis octobre 2008
- débat sur les orientations budgétaires le 25 novembre 2008
- examen du projet de budget en commission d'arbitrage le 23 janvier 2009
- adoption du budget le 24 janvier 2009
- transmission au contrôle de légalité le 10 février 2009
- notification aux services le 15 février 2009

Un budget relativement semblable au précédent. Il y a des similitudes par rapport au BP 2008 :

- ne reprend pas les reports de l'exercice écoulé
- présente une section d'investissement de + 25 %
- comporte des APCP

Des différences avec 2008 :

- un rythme de croissance plus fort (4 %) alors que 2008 avait progressé de 1,8 %
- une croissance budgétaire due pour l'essentiel à la section d'investissement

L'analyse globale : la comparaison des BP de 2001 à 2009.

On voit une progression régulière depuis 2001.

Un budget qui progresse puisqu'effectivement en 2008 on était à 191,9 millions et on passe en 2009 à 199,6 millions, avec des sections de fonctionnement qui passent de 139,1 millions à 140,5 millions et la section d'investissement qui a progressé et passe de 52,8 millions à 59,05 millions. Donc un budget qui a progressé de 3,98 %.

On a essayé de faire une petite comparaison par rapport au CA estimé 2008 et le BP 2009. Le CA estimé de 2008 donne 208,8 millions, le BP 2009 est à 199,6 millions.

Une structure budgétaire bouleversée depuis 2006. Une progression modérée des dépenses de fonctionnement. Elles augmentent très lentement. On passe de 131,9 millions en 2005 à 140,5 en 2009.

Une forte progression des dépenses d'investissement. En 2005 on était à 31,8 millions. Cette année on est à plus de 59 millions.

Le budget 2009 représente près du 1/3 du budget : en investissement (29,6 %) et en fonctionnement (69,4 %).

C'est un budget équilibré.

Les recettes sont à 199.617.996 €. En investissement 59.014.485 € et en fonctionnement 140.603.514 €.

Les dépenses représentent en investissement 59.055.633 € et en fonctionnement 140.562.363 €.

Les recettes par grandes masses :

- impôts et taxes :	49 %
- dotations et participations :	19,8 %
- PDRU :	13,6 %
- emprunt :	8 %
- divers investissement :	8 %
- divers fonctionnement :	1,6 %

Les recettes endogènes et exogènes :

- recettes propres :	57,17 %
- dotations et subventions :	34,83 %
- emprunts :	8 %

Les dépenses par grandes masses :

- charges de personnel :	46,55 %
- PDRU :	12,8 %
- contingents et subventions :	11,86 %
- autres travaux :	11,4 %
- dette :	9,44 %
- charges générales :	7,95 %

Les principales dépenses que l'on retrouve au budget (opérations notoires hors PDRU) :

Bâtiments :

- crèches
- écoles
- acquisitions immobilières
- réfection Cathédrale
- équipements culturels

Equipements publics :

- conformité des hydrants
- réfection des trottoirs
- glissements de terrains
- désamiantage
- travaux dans les cimetières
- travaux quartier Calvaire
- aménagement espaces publics

On retrouve toujours en dépenses les opérations de la SEMAFF :

- opérations de mandat	800.000 €
- opérations en concessions	1.200.000 €
- subventions et contingents :	
. CUCS	800.000 €
. Office du tourisme	500.000 €
. CCAS	3.850.000 €
. Caisse des Ecoles	6.500.000 €
. SERMAC	4.900.000 €
. SDIS	4.182.743 €

Evolution des dépenses du PDRU : en 2006 3.425.201 € ; en 2009 25.747.678 €

Les opérations notoires du PDRU sont financées comme suit :

- ANRU	10.156.096 €
- Europe	12.362.284 €
- Autres partenaires	3.229.298 €

Les opérations que l'on retrouve : Savane, Aménagement Place Roméo, Aménagement Abords Perrinon, Cour Fruit à Pain, Désenclavement Ermitage, Eclairage Ville Basse, Boulevard Salvador Allende, maternelle Godissard, Parc Floral, Rive Droite Morne Abelard, réfection marché aux poissons, réfection marché aux viandes.

Les principaux comptes : notre dette aujourd'hui pourrait s'éteindre en 2031. Le capital remboursé en 2000 était supérieur à 20.000.000 €. Le capital aujourd'hui en 2009 est à un peu plus de 10.000.000 €.

Les intérêts payés entre 2000 et 2009 : même chose, en 2000 on était à un peu plus de 10.000.000 €, cette année on est un peu en dessous de 10.000.000 €.

Les annuités comparées entre 2001, 2008 et 2009 : en 2001 le capital représente la plus grande partie. L'annuité a énormément diminué de 2001 à 2009. Entre 2008 et 2009 c'est sensiblement la même chose.

L'évolution des charges de personnel : entre 2006 et 2008 la courbe a grimpé mais depuis 2008 on a limité la casse.

Le calcul du prélèvement : c'est le surplus de la section de fonctionnement qui ira alimenter la section d'investissement qui correspond à 41.148 €.

Le budget principal c'est 199,6 millions mais il y a aussi le budget du SERMAC qui représente 5,5 millions.

En résumé, d'un budget à l'autre :

- les recettes sont élevées grâce au PDRU, l'emprunt est moyen pour le seul financement des équipements collectifs (l'emprunt diminue cette année, l'an dernier on était autour de 25 millions, cette année on va passer à 16 millions)
- les dépenses sont élevées au niveau des dépenses d'investissement, le maintien d'un PDRU en APCP et le relèvement des dépenses de fonctionnement (+ 1 %)

Le cumul des travaux indépendamment de la section où ils sont classés :

- travaux et équipements de la section d'investissement 20.300.463 €
- concessions, mandats 1.500.000 €
- valorisation opérations en régie 7.000.000 €
- PDRU 25.747.678 €

En conclusion :

- le côté positif : un maintien d'un niveau d'investissement très élevé tant pour le PDRU que pour les autres opérations d'investissement
- le côté négatif : risques de dérapage des recettes dues à la crise et encore des recettes très insuffisantes notamment en fonctionnement

Monsieur GERVINET

Le budget de cette année ressemble au budget de l'année précédente. Comme nous l'avons bien exécuté l'année précédente, il n'y a aucune raison que nous n'exécutions pas celui de 2009 avec la même rigueur et les mêmes résultats.

La Ville de Fort-de-France a tellement souffert en matière financière, que je suis même quelquefois surpris que l'on ait pu survivre. Maintenant, les choses se redressent petit à petit.

Le Maire

Monsieur GERVINET a parfaitement bien cadré notre processus historique.

Il y a deux éléments majeurs pour l'année 2009. Le premier élément majeur c'est la baisse de la population de Fort-de-France avec la conséquence financière. A partir du moment où vous avez une baisse avec une conséquence financière, il faut chercher comment compenser les 1,5 millions de perte. La dotation globale de fonctionnement et l'octroi de mer sont calculés à partir de la démographie et les mesures qui sont prises par l'Etat, notamment sur la DGF, ne sont que transitoires. Les mesures de relance du gouvernement n'atteignent pas fondamentalement les départements d'Outre-Mer à part quelques petites mesures comme le versement anticipé du FCTVA.

La deuxième chose : nous sommes dans la crise mondiale et elle va nous conduire à subir dans les mois qui viennent la récession.

On a mis en place une équipe avec des élus pour réduire sur le papier, l'électricité, les factures de téléphone, les voitures, l'essence, etc... mais sans licenciements de personnel.

Nous avons signé avec les syndicats un document extrêmement important qui montre bien que nous avons un partenariat très transparent avec les représentants du personnel nous permettant d'avoir une lisibilité commune.

Concernant les impôts, je suis un partisan qui dit que trop d'impôts tue l'investissement sur le repeuplement. Je considère qu'il y a de graves injustices dans les calculs, notamment l'aide régionale aux communes qui est calculée sur la richesse fiscale de la commune. Plus vous avez un taux d'impôts pour créer de l'activité et du travail moins vous avez de subventions.

Je pense que l'on va tenir, on serre le budget encore plus sans remettre en cause quoi que ce soit de nos orientations pour pouvoir finir l'année dans de bonnes conditions.

Je voudrais remercier les élus qui se sont mobilisés pour gagner cette bataille, remercier la population et surtout remercier le personnel communal. Je veux que nous recherchions un maximum de performances pour répondre aux attentes, notamment en matière de production de logements. Ce n'est qu'en repeuplant que nous aurons la chance de retrouver une situation stable.

Monsieur PACQUIT

Je voudrais faire quelques observations sur le budget et insister sur l'effet de la DGF sur le budget.

En général, c'est un bon budget compte tenu du contexte qui est extrêmement difficile et dont chacun a conscience. Un budget qui par les temps qui courent augmente globalement de 4 % c'est intéressant.

Nous constatons l'augmentation de la part d'investissement dans le budget. C'est un critère qui permet de mesurer la qualité du budget en tout cas l'amélioration des services à la population et l'amélioration des équipements.

On note un maintien de l'évolution des charges de fonctionnement à hauteur de 1 % c'est-à-dire bien en dessous de l'inflation.

Ces trois critères me permettent de dire que le budget est tout à fait bon compte tenu de la conjoncture difficile.

Pour revenir à l'effet de la DGF qui fait suite à la baisse de la population, les résultats des politiques menées au niveau de la Ville depuis 2001 se sont traduits non pas par une baisse de la population mais par une augmentation de la population de 10.000 habitants. Pour mesurer les effets d'une politique, il faut prendre l'hypothèse de l'absence de cette politique, les résultats auxquels on aboutirait et les résultats de cette politique quand elle est mise en œuvre. Sans cette politique il y aurait eu une baisse de l'ordre de 13.000 habitants.

Autrement dit, cela m'incite à dire que cette politique est conforme aux attentes de la population et qu'il faudrait continuer dans la même voie.

Pour terminer, il faut revoir la structure de calcul de la DGF. Les charges de structure sont par définition des charges fixes notamment pour les mairies. La DGF devrait davantage prendre en compte les charges de centralité qui augmentent non pas avec les charges de la commune mais qui augmentent avec les charges du département.

Dernière observation, on nous dit que c'est la population de la commune qui détermine le niveau de la DGF. Mais la population est calculée par rapport au domicile. Or, nous savons très bien que quand on dort dans une commune, on ne fonctionne pas nécessairement dans la commune. C'est le cas de Fort-de-France. Autrement dit, là-aussi c'est lié à la DGF.

Pour ces trois raisons, je souhaiterais que l'on revoie les effets de la baisse de population sur le niveau de DGF qui nous est servi.

Madame LIDAR

Je ne reprendrai pas ce qui a été dit et notamment le travail avec les représentants du personnel mais je me suis quand même engagée auprès d'eux à relayer à l'ensemble du conseil municipal la volonté du personnel qu'à travers son travail et son engagement, l'on puisse maîtriser ces charges tout en développant les stratégies pour retrouver les recettes au niveau de la Ville, développer la Ville et poursuivre les chantiers sur l'attractivité.

Dans l'accord cadre, il y avait des considérants de l'ensemble des représentants du personnel et des syndicats de la Ville pour qu'il n'y ait pas uniquement un travail sur les charges de fonctionnement sans qu'en parallèle le travail entamé ne se poursuive sur le développement de la Ville.

Un autre aspect que les représentants du personnel ont souhaité aussi que je vous relaye c'est que chaque fois que l'on traverse une crise on a peut être coutume de parler du personnel dans certains lieux pas en de très bons termes. Le personnel a souhaité aussi que l'on puisse acter qu'aujourd'hui la volonté de maîtrise pour continuer cet équilibre budgétaire et les efforts à faire sur le budget ne sont pas dus à un dysfonctionnement lié au travail des agents de la Ville. Je le relaye dans le cadre de l'accord cadre et je crois que je me devais de le faire.

Dernier point qui était important dans le cadre de l'accord cadre : c'est que les maîtrises des charges et la poursuite de ce budget sur 2009 soient aussi assorties des maîtrises des autres charges à caractère général.

Et enfin, que cela ne soit pas simplement un accord cadre signé à un moment donné de nos discussions pour voter un budget mais que cela soit dans la continuité du dialogue social de la Ville. Cet accord cadre a prévu indépendamment des rencontres avec le personnel qu'il y ait un comité de suivi pour suivre avec l'édilité et les services le budget 2009 et les années qui vont suivre.

Madame MARCELLINE

Je crois que tout le monde est conscient que dans une situation où les médias tous les jours nous indiquent que nous sommes dans un contexte difficile que pour la Ville de Fort-de-France avec les contraintes qu'elle subit, effectivement construire un budget est une chose difficile.

On note bien, et la population j'en suis persuadée vous en saura gré, que vous avez souhaité qu'au niveau de la recherche d'investissements en matière de développement et créatrice d'emplois et pour la recherche et la stabilité du personnel, rien ne s'est fait à leur détriment.

S'agissant du SERMAC que l'on sache dans le budget du SERMAC le budget du personnel va rester identique et que la diminution c'est au niveau de la production.

Mais ce que je voudrais qui soit dit c'est que l'on sache que le SERMAC, ce sont les héritiers d'Aimé CESAIRE et que par conséquent le SERMAC a vraiment l'intention de continuer à garantir le niveau de la qualité des prestations, pas seulement pour Fort-de-France, mais pour l'ensemble de la Martinique, et de continuer à faire sienne la pensée d'Aimé CESAIRE en ayant en toute circonstance la volonté de faire toujours avec les moyens que l'on a.

Le SERMAC n'oubliera jamais ce qu'Aimé CESAIRE disait : « avec des bouts de ficelle, avec des sciures de bois, avec les coups bas, avec des feuilles mortes ramassées à la pelle, avec des restants de draps, avec des lassos lacérés, avec des mailles forcées des cadènes, avec des ossements de murènes, avec des fouets arrachés, avec des drapeaux et des tombes dépareillés par ongles et trombes, de bâtir ».

Madame CONCONNE

Ce budget a une vertu c'est d'affronter une période difficile sans que le contribuable foyalais ne soit appelé à la rescousse. Nous n'avons pas choisi cette voie même si elle a fait partie des hypothèses que nous avons dressées mais au final nous avons préféré effectivement exactement comme le décline le beau poème d'Aimé CESAIRE que vient de relire ma collègue Danielle que l'on puisse faire autant avec les moyens du bord.

Il y a eu aussi cette année dans la Ville de Fort-de-France une faculté extraordinaire de prévisions. Il faut savoir que dès le mois de mai se sont mis en place des comités de pilotage du budget qui régulièrement se voyaient pour pouvoir commencer à voir les lignes de consommation, prévoir les nouvelles lignes à mettre au budget et pour cela ne pas être pris au fait en décembre lorsque le budget se termine et s'établit pour ne pas être accusés et avoir les pieds et poings liés et ne pouvoir faire qu'un seul choix, celui de l'augmentation des recettes fiscales.

Je crois que nous devons faire école, Monsieur le Maire, et qu'au quotidien à la Martinique tous dirigeants confondus, cette faculté d'imagination nous habite, que cette faculté d'anticipation nous habite parce que ce n'est pas sur la France qu'il faudra compter demain pour éponger nos pertes et les détails sur lesquels on n'arrive pas à joindre les deux bouts mais sur nous-mêmes, notre faculté à nous réunir, à nous rassembler et à dire que ce pays qui est le nôtre mérite, comme le dit si bien le Docteur ALIKER, que ce soient les martiniquais qui en soient les parfaits spécialistes.

Monsieur LAVENTURE

Quelques réflexions : d'abord, j'ai entendu qu'à la faveur du budget le débat est reparti sur la question de la démographie. Soit on le fait ou soit on le fait pas, mais si on le fait pas il ne faut pas faire des déclarations qui sont des affirmations. La démographie n'est pas une science exacte, la démographie est plus descriptive qu'expérimentale au sens que l'on peut la prévoir. Par conséquent les démonstrations sur des schémas qui consistent à proclamer, on aurait du avoir des diminutions de tant de milliers de personnes, non seulement ce n'est pas une catastrophe mais une performance. Ce genre de démonstration, il faut qu'ensemble nous nous arrêtions de considérer que c'est une manière scientifique de fonctionner parce que ce n'est pas satisfaisant. Je le dis sur un plan méthodologique pour ne pas le laisser croire à toute personne qui entendrait ce propos.

J'adhère sur le plan des méthodes. Aujourd'hui, nous faisons un constat : il y a une diminution de population que tout le monde considère comme un élément préoccupant, regrettable qui est un constat auquel nous avons à apporter un certain nombre de réponses, des réponses dans l'instant en terme budgétaire et puis des réponses de manière plus durable en termes de politique et le Maire a donné un certain nombre d'éléments de réflexion auxquels on adhère tous sur la dynamique de mobilisation. Je souhaite que derrière cela, on ne vienne pas nous servir quelque chose qui ne soit méthodologiquement pas acceptable.

Deuxièmement, oui on a choisi dans le monde entier de considérer que la population se détermine par rapport à sa résidence. D'abord tout le monde a retenu ce critère, il y a probablement une raison. Est-ce que c'est à ce point absurde de considérer que l'on habite d'une manière choisie ? Ceux qui décident de migrer (on ne leur a pas donné la consigne impérative de migrer), ceux qui décident de s'abstenir de vivre en quelque part (on ne leur a pas donné la consigne impérative de s'abstenir de vivre en quelque part), sauf à dire que l'offre d'habitat, de logement n'est pas suffisante.

Sinon, le critère important c'est bien sûr l'attractivité et je pense que depuis les quelques mois où je suis là j'ai suffisamment entendu, parlé, exprimé, vanté la

nécessité de l'attractivité pour qu'aujourd'hui on ne soit pas dans un discours inverse en oubliant que oui c'est cela le levier, l'attractivité.

Enfin, je veux quand même que nous regardions que nous sommes dans un phénomène qui s'inscrit dans un processus. Construire un budget est quelque chose de difficile et compliqué. La toute modeste expérience que j'ai dans des espaces qui ne sont pas très énormes mais qui sont quand même des espaces de responsabilité m'a instruit de cette complication.

J'espère que nous arriverons à tenir ce budget et que nous pourrons le faire dans des conditions qui ne soient pas problématiques. La crise dont nous avons beaucoup parlé aujourd'hui, pour le moment elle ne s'est pas encore traduite. Nous pouvons effectivement avoir quelques interrogations tous et toutes et nous espérons avoir un budget qui conduisent à une exécution qui permette de passer les choses.

Monsieur HAJJAR

Ce budget qui est aujourd'hui présenté devant l'équipe municipale sans lui apporter trop de fleurs, je pense qu'il faut insister sur quelques éléments qui me paraissent essentiels.

Le premier élément c'est la question du volume financier puisque nous sommes passés de 191 millions d'euros à 200 millions d'euros. Cela signifie que l'on injecte cette année encore plus d'argent pour les foyalais et pour les martiniquais. Nous avons eu cette dynamique depuis 2001. Je rappelle qu'en 2001, la Ville de Fort-de-France injectait en moyens financiers, en prestations, en équipements près de 120 à 130 millions d'euros. Cela me paraît essentiel. Malgré le contexte difficile que toutes les collectivités vivent, que même les grands pays vivent, nous maintenons un niveau où on permet aux martiniquais d'améliorer systématiquement leurs conditions de vie et la qualité de vie.

Cela prouve que la politique publique de la Ville de Fort-de-France, de son équipe et de son Député-Maire est une politique dynamique en mouvement permanent. On n'est pas statique, on ne régresse pas. Autant on peut parler de récession économique, récession financière ou autre, malgré les difficultés on fait preuve d'imagination sans faire peser la charge supplémentaire qui pourtant est présente dans ce budget.

Je voudrais également remercier et féliciter les services financiers. Quand je regarde le remboursement du capital de la dette qui n'évolue que de manière très insignifiante, quand je regarde l'intérêt de la dette qui évolue en toute petite augmentation, je considère que cette maîtrise est essentielle et prouve que nous sommes sur la bonne voie. Ce budget, comme les budgets précédents, sont des budgets d'ensemencement. Vous êtes en train de semer des graines pas pour vous, pas pour l'équipe municipale, pas pour l'année 2009 mais pour les 10 prochaines années, voire plus loin.

Tout ce qui est investi en matière d'équipement, d'aménagement dans les quartiers, dans les rues, dans les écoles, dans les crèches, aujourd'hui l'est pour nos enfants.

Je voudrais également dire à Monsieur Yvon PACQUIT qu'il a raison de se projeter, de dire que les mêmes calculs et expressions mathématiques qui ont donné le résultat de la démographie d'aujourd'hui à Fort-de-France, sont les mêmes calculs d'expressions mathématiques qui ont été utilisés pour faire une simulation pour prouver, que si il n'y avait pas eu les politiques publiques municipales du Député-maire et de son équipe municipale, nous aurions perdu entre 12 000 et 16 000 habitants à Fort-de-France. Je rappelle que le recensement a changé, autant en 1999 on pouvait dire que le recensement se faisait foyer par foyer. On allait dans chaque foyer et on comptait le nombre d'habitants. Autant aujourd'hui, le recensement se fait par des calculs

mathématiques. Et même si on considère qu'il y a 2 000 habitants de moins, personnellement en tant qu'enseignant de mathématiques, je considère que nous n'avons pas cette perte là parce qu'il y a des marges d'erreurs. Aujourd'hui, le recensement se fait de manière théorique, par des projections et non pas par une comptabilité individuelle des Martiniquais. Je voudrais dire simplement, qu'aujourd'hui, il est important de continuer dans cette direction. Monsieur le Député-maire, je suis fier d'appartenir à votre équipe et de continuer ce combat à vos côtés et d'apporter la contribution qui permettra demain à nos enfants d'avoir une meilleure qualité de vie.

Monsieur BALTIDE

Monsieur le Maire, je voudrais simplement dire que par rapport à l'appréciation qui a été portée sur le fait qu'à la limite, la démographie pourrait être considérée comme de la poésie, à ce moment là pourquoi elle sert de base à la fixation du taux de participation de la DGF ? Cela n'est pas de la poésie. S'agissant également de cette règle qui veut que l'on mesure la population d'une Ville au nombre d'habitants qu'elle a, l'attractivité pour moi ne se mesure pas non plus à la capacité d'être une ville dortoir. Mais, dans une ville, il y a une chose qui se passe c'est le travail, il faut que l'on soit honnête et que l'on reconnaisse effectivement qu'au jour d'aujourd'hui, par rapport à cette dotation générale de fonctionnement, on voit bien qu'elle a un impact extraordinaire sur les équipements. C'est cela en fait qu'une ville doit faire, c'est-à-dire le fonctionnement, les équipements publics que l'on doit prévoir pour accueillir non seulement votre population qui vit chez vous, mais celle aussi que vous accueillez la journée qui vient pour travailler, qui y passe, qui y dépose ses enfants (écoles/crèches).

Le Maire

Nous passons au vote, mais je rappelle que le taux d'imposition sera voté en cours de séance.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE AVEC 4 ABSTENTIONS, CELLES DE MESDAMES MONIQUE PAMHILE, EVELYNE LABEAU ET MESSIEURS ROLAND MENIL ET MIGUEL LAVENTURE.

Monsieur MENIL

Je ne suis pas contre cette expression là. Je suis simplement contre le fait que lorsque l'on s'abstient, que l'on dise que l'on a voté « contre » ou « pour ». Je dis simplement que je m'abstiens et que je n'ai pas voté « contre » et « pour » non plus.

Alex CYPRIA

- Taux des Impôts Locaux

Le Maire rappelle qu'en vertu de la loi du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal vote chaque année le taux des taxes municipales de manière à déterminer le produit fiscal attendu.

Lors du vote du Budget Primitif 2008, la ville a proposé une baisse du taux de ses impôts locaux. De fait, courant 2008 les taux correspondants ont baissé comme suit :

- Taxe d'Habitation : - 0.58 point
- Taxe Foncière Bâti : - 0.20 point
- Taxe Foncière Non Bâti : - 0.70 point

Cependant, à la date du vote du Budget Primitif 2008 (Décembre 2007), la crise financière nationale et internationale n'était même pas envisagée.

Dans un tel contexte critique la ville ne peut pas maintenir une diminution des taux fondée sur des perspectives de croissance économique qui n'existent plus, elle doit au contraire revenir aux taux de 2007 qui lui permettent d'atténuer ses pertes.

Entre les taux 2007 et ceux de 2008, la différence de produit est de 800 000 € environ.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'adoption des taux suivants pour 2009 :

Libellé	Taux 2006	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009
Taxe d'Habitation	24.53%	24.53%	23.95%	24.53%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	29.41%	29.41%	29.21%	29.41%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	25.32%	25.32%	24.72%	25.32%

Le Maire

Je dis franchement que cela pouvait être une tentation parce que d'autres Collectivités locales seront comme nous, face à cette difficulté. Je suis solidaire des autres Collectivités locales. Nous sommes logés à la même enseigne et jamais je ne prononcerai un mot contre une Collectivité locale qui, à un moment donné ou à un autre a besoin de moyens pour pouvoir survivre. La seule chose, c'est que je demande que cela se fasse de la manière la plus transparente possible. On peut entendre demain, dire que la ville de Fort-de-France a augmenté un taux parce que lorsqu'une autre Collectivité locale augmente son taux, on décide que c'est le Maire qui augmente.

Je ne sais pas si vous comprenez ce que je vous dis mais comme la Taxe d'habitation est identifiée « Mairie », donc si une Collectivité locale augmente son taux, on dit que c'est le Maire qui le fait. Alors que, l'an dernier, on a diminué le taux. C'est pour cela que je demande qu'il y ait de la transparence.

Les taux sont les mêmes qu'en 2008. En 2008, il y a eu une diminution des taux. On est rentré dans un processus et cette année, on est resté au même niveau. Personnellement, je souhaite continuer, mais on tiendra compte de la récession de 2008, 2009 et des conséquences sur 2010.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE AVEC 2 ABSTENTIONS, CELLES DE MADAME LABEAU ET MR LAVENTURE

Le Maire

Je passe à la parole à Monsieur Roland MENIL concernant la bande de Gaza. J'ai proposé de le faire maintenant car j'estime que la question est suffisamment importante et grave. Il s'agit de 1 500 morts et beaucoup d'enfants dans une guerre pour laquelle chacun aura son appréciation. J'ai considéré qu'il fallait répondre de cette manière au souhait de Roland MENIL.

Monsieur MENIL

Si j'ai eu à poser la question aujourd'hui, c'est parce que les choses ne se sont pas déroulées comme je le souhaitais.

Mon souhait était que ce Conseil municipal, toutes tendances confondues, puisse à l'unanimité, marquer sa désapprobation sur ce qui s'est passé dans le territoire de Gaza. C'est la raison pour laquelle j'avais souhaité que cette motion ou ce texte soit présenté par le Maire lui-même, au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

C'est la raison pour laquelle, je suis venu, ici même en mairie le 09 janvier et que j'ai eu une conversation avec le Directeur de cabinet du Maire. Je lui ai dit ce que je souhaitais. Nous sommes tombés d'accord et il m'avait proposé deux collègues de ce Conseil pour que nous puissions faire une ébauche que nous aurions remise au Maire et qu'il aurait présentée au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Je crois savoir qu'il est parti en vacances juste après le 09 janvier, ce qui explique peut-être, la raison pour laquelle cela n'est pas remonté jusqu'au Maire. Il m'avait promis également d'appeler tout de suite Monsieur le DGS pour que cela soit inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Donc, je ne voudrais pas que l'on dise qu'il s'agit d'une initiative de Roland MENIL, du MIM, de l'opposition et j'en passe. Je souhaite vraiment que cela soit une décision de ce Conseil municipal. Et pour arriver à l'unanimité, je reprends ce que je disais à ton Directeur de cabinet. Je reprendrai un terme qui va peut-être choquer. J'ai dit : « *si ou pa lé tombé, pa joué* ». Donc à la limite, que des combattants du HAMAS soient tombés dans leur combat, même si c'était un combat à armes tout à fait inégales - mais que des femmes innocentes, des enfants soient comme cela assassinés y compris des enfants qui étaient sous la protection des Nations unies ! Et quand on regarde encore aujourd'hui, quand on ne se contente pas de ce que nous regardons sur les télévisions, quand on va sur certains sites et que l'on voit véritablement la détresse de ces gamins qui se retrouvent orphelins pour ceux que l'on n'a pas tués dans les ruines de leur maison pour ne pas savoir comment ils vont s'en sortir. Quand on regarde cette détresse, et bien, je n'ai pas honte de le dire même si certains peuvent prendre mes propos comme le début d'une carte d'adhésion d'un certain parti, nous sommes tous ici, que nous le voulions ou pas, quelque part, d'une certaine manière, des héritiers de CESAIRE. Ce Conseil municipal, qui est le Conseil municipal de la ville et qui a été dirigé par CESAIRE pendant plus de 50 ans, se devait de dire sa désapprobation. Je ne prends parti ni pour les Israéliens, ni pour les Palestiniens. Je dis simplement qu'une guerre c'est une guerre, mais qu'il y a des limites qu'humainement on ne doit pas atteindre.

J'aurais souhaité pour bien montrer ma position, ne pas participer à l'élaboration du texte que nous allons rédiger. Merci.

Le Maire

Je pensais que ce serait plus intéressant de créer un petit groupe (deux ou trois personnes) pour rédiger un texte que je présenterai moi-même. Nous aurons pour au moins deux heures de débat et donc, nous avons largement le temps de rédiger

un texte. J'ai déjà pris position personnellement publiquement en tant que Député et en tant que responsable de parti. Mais, ce que Roland suggère c'est d'aller encore plus loin au sein d'un Conseil municipal symbolique, je partage cette opinion. Donc, si les groupes sont d'accord, nous désignons une personne par groupe et rédigeons un texte qui ait du contenu. Par la suite, nous reviendrons dans 1h, 1h30 pour donner lecture et voter cette déclaration ou encore cette motion.

Si vous êtes d'accord, Roland et Miguel vous proposez une personne de chacun de vos groupes et moi, je propose pour notre groupe, Monsieur Johnny HAJJAR.

Pour information, le Directeur de cabinet est en déplacement pour une formation et non en congé. C'est peut-être pour cela qu'il y a un petit dérapage. De ce fait, la communication est très mal passée, car je n'en étais pas informé.

Je demande à Monsieur LAFONTAINE de s'associer au groupe.

Acquisitions d'actions

Jean-Michel JEAN-BAPTISTE

- Augmentation du Capital de la Ville à la SEMAM

La Ville est actionnaire de la Société d'Economie Mixte d'Abattoirs de la Martinique avec 30 actions (2 280€ soit 76 €/action). Suite au plan de redressement de la société pour la période 2008-2010 et afin de garantir la continuité du service public d'abattage, il est proposé au Conseil Municipal de souscrire à une augmentation du capital social en faisant l'acquisition de 63 actions pour un montant de 4 820 € soit 76 €/action.

La Ville serait donc détentrice de 93 actions pour un montant de 7 100 €. Le Capital de la société qui était jusqu'alors de 412 072 € (soit 5 422 actions) sera porté à 1 200 000 € (15 789 actions), soit une augmentation de 787 928 € répartis entre des actionnaires publics et privés.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette affaire.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Plans de financement

Yvon PACQUIT

- Plans de financement pour des opérations du Fonds Exceptionnel d'Investissement - (Plan de relance économique)

L'Etat a mis en place un fonds d'aides exceptionnelles octroyées aux collectivités territoriales dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Les opérations pouvant bénéficier de ce fonds doivent répondre aux critères suivants :

- ✚ Opérations d'investissement dont l'engagement physique interviendra au cours de l'année 2009 ;

- ✚ Projet relevant de la stratégie de croissance pour l'outre-mer présentée le 27 novembre dernier, en particulier les investissements liés :
 - à la promotion du développement durable et des énergies renouvelables ;
 - à la prévention des risques naturels ;
 - à l'accélération du désenclavement des territoires ultra-marins ;
 - au rattrapage des retards en matière d'équipements publics de proximité, en particulier dans les domaines sanitaires et scolaires.
- ✚ Contribution financière ferme des collectivités territoriales concernées à hauteur de 25 % du coût total au minimum.
- ✚ Opérations ne figurant pas déjà dans un document contractuel engageant l'Etat (ex : CPERD).

Dans ce cadre la Ville propose des opérations en tenant compte du critère d'éligibilité. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver les plans de financement suivants :

Opérations d'Aménagement :

- Restructuration de la voie de la zone d'activité de De Briand

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Cacem	CACEM	Taux Ville	Participation Ville
397 000,00	34,50%	136 965,00	32,50%	129 025,00	33,00%	131 010,00

- Amélioration de la circulation au quartier Morne Laurent

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
84 000,00	75,00%	63 000,00	25,00%	21 000,00

- Amélioration de la voie de liaison entre la rue du Chas de l'aiguille et la rue de l'AMEP à Renéville

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
69 000,00	75,00%	51 750,00	25,00%	17 250,00

- Reconstruction de l'école de Balata

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Cacem	CACEM	Taux Région	Conseil Régional	Taux Ville	Participation Ville
1 800 000,00	53,00%	954 000,00	19,44%	350 000,00	6,78%	122 040,00	20,78%	373 960,00

- Reconstruction de l'école maternelle de Castel Des Rochers

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Région	Conseil Régional	Taux Ville	Participation Ville
2 292 000,00	75,00%	1 719 000,00	8,26%	189 319,20	16,74%	383 680,80

- **Reconstruction du mur de soutènement du centre culturel de Coridon**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Cacem	CACEM	Taux réserve parlementaire	Réserve parlementaire	Taux Ville	Participation Ville
337 640,00	35,71%	120 562,47	29,85%	100 785,53	4,44%	15 000,00	30,00%	101 292,00

- **Confortement de l'école de Citron**

Lot 1

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux FEDER	FEDER Axe 6-1-2	Taux région	Montant Région	Taux Ville	Participation Ville
490 000,00	50,00%	245 000,00	26,00%	127 400,00	15,31%	75 000,00	8,69%	42 600,00

Lot 2

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux FEDER	FEDER Axe 6-1-2	Taux Ville	Participation Ville
205 400,00	50,00%	102 700,00	26,00%	53 404,00	24,00%	49 296,00

- **Mur de soutènement Rue des Amours**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
260 000,00	75,00%	195 000,00	25,00%	65 000,00

- **Reconstruction du Pont chemin Agesilas à Pont de Chaîne**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
400 000,00	75,00%	300 000,00	25,00%	100 000,00

- **Bureau Municipale d'hygiène 1ere tranche**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
850 000,00	75,00%	637 500,00	25,00%	212 500,00

- **Eaux pluviales Morne Morissot Rue des Cayali**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
171 428,57	75,00%	128 571,43	25,00%	42 857,14

- **Ravine Sainte Catherine**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
154 609,00	75,00%	115 956,75	25,00%	38 652,25

- **Opération de pose de Chauffe eau Solaire dans les crèches**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
180 000,00	75,00%	135 000,00	25,00%	45 000,00

- **Amélioration de la circulation en centre-ville et Terre-Sainville**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
500 000,00	75,00%	375 000,00	25,00%	125 000,00

- **Rénovation des bâtiments et jardins du Parc Floral. Phase 3 Bât E et de ses abords**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
8 876 000,00	75,00%	6 657 000,00	25,00%	2 219 000,00

- **Réhabilitation de la fontaine Gueydon**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
2 800 000,00	75,00%	2 100 000,00	25,00%	700 000,00

- **Rénovation de l'Espace « Les Postales »**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
2 000 000,00	75,00%	1 500 000,00	25,00%	500 000,00

- **Maison pour tous de Tivoli**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
511 906,51	75,00%	383 929,88	25,00%	127 976,63

- **Maison pour tous de Langellier**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
670 000,00	75,00%	502 500,00	25,00%	167 500,00

- **Eclairage public ville basse 2nde tranche**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
5 000 000,00	75,00%	3 750 000,00	25,00%	1 250 000,00

- **Démolition parcelle messagerie**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
665 000,00	75,00%	498 750,00	25,00%	166 250,00

- **Terre plein central du Boulevard Général de Gaulle**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
600 000,00	75,00%	450 000,00	25,00%	150 000,00

- **Ravine Goyaviers**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
230 500,00	75,00%	172 875,00	25,00%	57 625,00

- **Ravine Ventura**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
301 383,00	75,00%	226 037,25	25,00%	75 345,75

- **Marché artisanal de la Pointe Simon**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
1 200 000,00	75,00%	900 000,00	25,00%	300 000,00

- **Travaux de stabilisation de talus au quartier le CALVAIRE tranche conditionnelle 2**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
326 630,00	75,00%	244 972,50	25,00%	81 657,50

- **Reprise du réseau d'eaux pluviales du lotissement Hibiscus**

Montant HT	Taux	Etat Participation FEI	Taux Ville	Participation Ville
290 610,50	75,00%	217 957,88	25,00%	72 652,63

- Au sujet des plans de financement pour des opérations du PDRU

Patricia DERSION

La ville a mis en place, depuis 2005, son Programme de Développement et de Rénovation Urbaine qui envisage la réalisation d'aménagements urbains, d'équipements, la rénovation de certains îlots, la création de logements sociaux, sur les territoires prioritaires identifiés dans la convention, et notamment Dillon, Floréal, le centre-ville, Rive Droite, etc...

Un financement partenarial a été mis en place, pour la réalisation de ce programme, avec l'ANRU, pour un montant total de 150 M€ HT, dont une participation acquise de l'ANRU à hauteur de 41.2 M€ (27%).

Par ailleurs, d'autres financements ont pu être obtenus, comme par exemple des fonds européens au titre du DOCUP 2000-2006, à hauteur de près de 9M€.

Par délibération n°CP-43/07 du 27 Juin 2007, le Conseil Général a décidé d'attribuer à la ville une subvention globale de 8.318 M€ au titre du PDRU, couvrant toutes les opérations, ce montant comprenant les subventions déjà attribuées sur la Savane notamment.

Aujourd'hui, il convient de répartir cette subvention globale sur plusieurs opérations programmées dans le cadre du PDRU et de prévoir aussi le cofinancement possible des fonds européens au titre du prochain Programme Opérationnel 2007-2013.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver les plans de financement suivants :

Opérations d'Aménagement :

- Réaménagement des places publiques du centre-ville: Place Roméro (Cathédrale) phase 2

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
755 000,00 €	235 500,00 €	31%	217 500,00 €	29%	302 000,00 €	40%

- Réaménagement des places publiques du centre-ville: Lafcadio Hearn et Nardal

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
600 000,00 €	180 000,00 €	30%	180 000,00 €	30%	240 000,00 €	40%

- Réfection et sécurisation de l'éclairage public ville basse Phase 2

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
2 380 008,00 €	904 403,04 €	38%	285 600,96 €	12%	737 802,48 €	31%	452 201,52 €	19%

- Piétonisation et réfection de la voirie en vue de la requalification de l'habitat (b) Rue Victor Hugo

Coût total actualisé HT	Ville		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
200 000,00 €	120 000,00 €	60%	80 000,00 €	40%

- Piétonisation et réfection de la voirie en vue de la requalification de l'habitat (c) Rue Garnier Pagès

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
700 000,00 €	225 000,00 €	32%	90 000,00 €	13%	105 000,00 €	15%	280 000,00 €	40%

- Piétonisation et réfection de la voirie en vue de la requalification de l'habitat (d) Rue François Arago

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2 750 000,00 €	887 500,00 €	32%	350 000,00 €	13%	412 500,00 €	15%	1 100 000,00 €	40%

- Réhabilitation des axes de circulation et des réseaux des quartiers Rive Droite et Morne Abeilard

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2 500 000,00 €	850 000,00 €	34%	400 000,00 €	16%	750 000,00 €	30%	500 000,00 €	20%

- Aménagement et mise en valeur de l'entrée de ville de la Cour Fruit à pain

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2 300 000,00 €	690 000,00 €	30%	690 000,00 €	30%	920 000,00 €	40%

- Aménagement des avenues Léon Gontran Damas et Jean-Marie Tjibaou

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1 400 000,00 €	420 000,00 €	30%	420 000,00 €	30%	560 000,00 €	40%

- Désenclavement de Dillon par les berges de la Rivière Monsieur

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
3 730 000,00 €	932 500,00 €	25%	450 000,00 €	12%	500 000,00 €	13%	1 865 000,00 €	50%

- Revalorisation des espaces publics et requalification des cheminements piétons - Dillon tranche 2

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
670 000,00 €	201 000,00 €	30%	201 000,00 €	30%	268 000,00 €	40%

- Revalorisation des espaces publics et requalification des cheminements piétons - Floréal tranche 2

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
670 000,00 €	328 300,00 €	49%	207 700,00 €	31%	134 000,00 €	20%

- Reprise du réseau des eaux pluviales - Floréal tranche 2

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
630 000,00 €	308 700,00 €	49%	195 300,00 €	31%	126 000,00 €	20%

Opérations d'Equipements :

- Création d'un espace Santé en Cœur de Ville

Coût total actualisé HT	Ville		Département		ANRU		CAF	
450 000,00 €	130 000,00 €	29%	90 000,00 €	20%	140 000,00 €	31%	90 000,00 €	20%

- Création d'espaces modernes de garderie: 3 haltes-garderies

Coût total actualisé HT	Ville		Département		ANRU		CAF	
1 200 000,00 €	180 000,00 €	15%	180 000,00 €	15%	480 000,00 €	40%	360 000,00 €	30%

- Programmation d'une Maison des Associations

Coût total actualisé HT	Ville		ETAT (Réserve Parlementaire)		ANRU	
380 000,00 €	178 000,00 €	47%	50 000,00 €	13%	152 000,00 €	40%

- Réhabilitation de 5 écoles à Dillon

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		FEDER/DOCUP		ANRU	
1 600 000,00 €	336 000,00 €	21%	312 000,00 €	19,5%	312 000,00 €	19,5%	640 000,00 €	40%

- Réhabilitation du centre culturel Jean-Marie Serrault

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
500 000,00 €	150 000,00 €	30%	150 000,00 €	30%	200 000,00 €	40%

- Reconstruction de la maternelle de Godissard

Coût total actualisé HT	Ville		Région		ETAT		FEDER/PO (assiette 2 904 905€)		FEDER /DOCUP (assiette 95 095€)		ANRU	
3 000 000€	220 013€	7,5%	450 000€	15%	1 200 000€	40%	780 000€	26%	37 087€	1%	312 900€	10,5%

- Aménagement de la plaine de jeu de Val-Floréal

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		FEDER/DOCUP		ANRU	
3 000 000,00 €	1 737 950,00 €	57,9%	945 000,00 €	31,5%	17 050,00 €	0,6%	300 000,00 €	10,0%

- Programme de réfection des marchés (a) Marché aux viandes

Coût total actualisé HT	Ville		Région		ETAT (FISAC)		FEDER/PO		ANRU	
1 000 000 €	300 000 €	30%	150 000 €	15%	150 000 €	15%	200 000 €	20%	200 000 €	20%

- Programme de réfection des marchés (b) Marché aux poissons

Coût total actualisé HT	Ville		Région		ETAT (FISAC)		FEDER/PO		ANRU	
1 000 000 €	300 000 €	30%	150 000 €	15%	150 000 €	15%	200 000 €	20%	200 000 €	20%

Le Maire

Sur ce dossier que l'on vient de présenter, quel est le montant global ?

Monsieur FELICITE

Il faut compter 27 millions d'euros environ.

Le Maire

Dans ces 27 millions, il y a bien sûr la contribution de l'Etat au titre du Fond exceptionnel d'investissements. Je rappelle que ce fond est prévu dans le cadre de la loi de l'Outre mer présenté en plan de relance. Cependant, ce sont des projets qui sont extrêmement importants et ce sont des crédits que l'on doit consommer dans un délai précis.

J'entends souvent l'Etat dire, soit ici, soit ailleurs que nous n'avons pas de projets. Chaque fois que j'entends dire cela, c'est très agaçant parce que ce n'est pas vrai. Cette annonce a été faite par Monsieur SARKOZY pour un plan de relance, il y a de cela à peu près 1 mois ½ dans un discours. C'est un plan de relance n°2 de 27 milliards d'euros pour l'ensemble de la France. On a très peu parlé de l'Outre mer, sinon pas du tout. Bien entendu, certaines choses pourraient s'appliquer, mais Jacob nous explique et il a raison, le caractère très particulier du circuit de l'Outre mer et les difficultés rencontrées, il n'y a pas de dispositifs pour l'Outre mer. Là, on nous informe il y a peu près 4 semaines, lors du passage de Monsieur JEGO, que le fond exceptionnel d'investissements est brusquement devenu le plan de relance local, donc il faut présenter les projets. Sachant qu'il était dit que nous n'avons pas de projets, j'ai mis le paquet pour présenter mes projets d'autant plus que nous en avons. A ce titre là, je souhaite que l'on puisse démontrer que l'on a des actions à mener et que ces fonds ne sont pas factices. Parce qu'il me semble qu'une quantité a déjà été utilisée pour répondre aux enjeux du carburant de l'Outre mer, mais nous avons présenté pour 27 millions d'euros de projets. Je tenais à dire cela pour que l'on ne dise pas que nous n'avons pas de projets. Y compris la Préfecture dit qu'il n'y a pas de projets à la Martinique.

Monsieur HONORE

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste poser la question de savoir si cette liste est définitive ?

Le Maire

La liste a été conçue par l'administration communale et le Maire simplement parce qu'il fallait que l'on se mette sur des projets techniquement exécutables dans un délai précis et financièrement réalisables dans ce même délai. Donc, on a beaucoup sélectionné pour voir vraiment là où l'on pouvait enclencher le processus de consommation très vite. La liste est déposée mais je peux encore étudier une ou deux idées.

Monsieur HONORE

J'ai une proposition à faire.

Le Maire

Tu la feras au moment opportun, hors séance.

Monsieur MENIL

Je ne peux pas faire de propositions en conséquence.

Le Maire

Non, je n'ai pas dit que c'est impossible.

Monsieur MENIL

Je suis d'accord avec l'ensemble des projets. Je vais voter, mais ce que je veux dire, c'est que concernant un certain nombre d'écoles de Fort-de-France, il y a des problèmes de reconstruction et de confortement. Vous m'excusez Monsieur le Président de la commission d'éducation, mais nous avons en commission éducation, eu un échange assez large, assez fructueux sur en particulier le problème de l'EPS (Education publique et sportive) sur un certain nombre d'écoles. Il se trouve que nous avons une école à Fort-de-France qui n'est pas parmi les « pas mal loti », que certains appellent l'école de plateau Didier, et que moi je continue à appeler l'école de Desrochers.

Vous m'avez donné Monsieur le Maire, la charge de représenter la Ville de Fort-de-France au conseil d'école de cette école. Il se trouve que cette école là, a une cour de récréation où l'on pratique du sport. Je vous demande, d'envoyer vos services la voir. Il n'est pas possible que des techniciens qui savaient ce que c'est qu'une cour d'école aient pu faire une cour comme celle-là. Ceux qui roulent à vélo ou en voiture connaissent les bruits différents qui se font selon que l'on roule sur une asphalte lisse ou pas. A la dernière commission à laquelle j'ai participé, les collègues posaient un problème. Et, il se trouve qu'en sortant de cette réunion d'éducation, je suis allé récupérer une élève proche de moi que j'ai trouvé avec son genou complètement amoché. Hier encore, il y avait une gamine dans une classe que je devais accompagner à la piscine. Elle n'a pas pu y aller parce qu'elle aussi avait le genou complètement amoché.

C'est une cour d'école où les enfants ne peuvent pas se déplacer, où ils ne peuvent pas faire du sport. C'est une cour qui est dangereuse et nous avons eu une grande discussion à ce sujet. C'est pour cela que je me prenais à témoin pour dire qu'il y a des problèmes qu'il nous faut poser. Donc, je ne fais de reproche à quiconque. Ayant été

moi-même, élève à l'école de Desrochers. Je sais ce que c'était et je sais ce que l'on en a fait. Je ne fais pas de reproches, mais je dis que cette cour là, pose de gros problèmes, à la fois aux enseignants et au chef d'établissement, que je prends à témoin.

Il faut que les services de la mairie aillent voir cette cour là, parce qu'elle est dangereuse pour les enfants. Alors, on pourrait me dire que ce n'est pas prioritaire par rapport à des constructions d'écoles que l'on doit faire, par rapport à de gros travaux. Mais, je dis que nous avons une école qui fonctionne, qui est relativement correcte, qui a un problème et que nous devons régler. Parce que, je suis sur le point d'interdire à ma fille qui est dans cette école de pratiquer l'éducation physique, parce que je ne veux pas mettre en cause son intégrité physique.

Si j'en parle, ce n'est pas parce que c'est ma fille, pour que l'on ne me fasse pas de reproches. Nous avons eu la discussion en commission d'éducation. Nous étions plusieurs, et d'ailleurs je regrette que plusieurs camarades soient partis puisque chacun avait ses obligations. Nous avons signalé le problème et il se trouve que c'est en sortant de cette réunion d'éducation, que j'ai récupéré ma fille complètement amochée au genou jusqu'au jour d'aujourd'hui. Cela se pose pratiquement tous les jours. Avec quelles conséquences ? Nous avons un camarade qui a pu dire que pour l'EPS parfois, il n'y a que des femmes et qu'il n'y a pas nécessairement du sport qui est pratiqué. Mais, je comprends les enseignants, qui ne veulent pas assumer le fait de sortir d'une séance d'EPS avec 3, 4, ou 5 enfants amochés. Je répète pour que l'on n'interprète pas mal mes propos que ce n'est pas une école qui est en mauvais état. Mon problème est que ce qui a été fait dans la cour de cette école doit être d'urgence changé pour que nous n'ayons pas de problèmes inutiles avec les parents. J'interviens parce que beaucoup de parents d'élèves m'ont demandé d'intervenir puisqu'en votre nom, Monsieur le Maire, j'interviens dans cette école.

Le Maire

Je demande à Dominique BOURROUET qui remplace Monsieur DORAIL, de bien noter pour répercuter cela. Effectivement, c'est une cour qui est utilisée notamment par la direction, comme stationnement et qui n'est pas qu'une cour.

Madame CELIMENE

C'est vrai que le problème a été soulevé lors de la commission éducation, il y a à peu près 10 à 15 jours de cela. Je disais à Monsieur MENIL, jeudi, que j'allais faire remonter le problème de la cour au service technique. Mais si la cour a été asphaltée, c'est à la demande des parents. C'est un projet qui a été fait et qui maintenant cause problèmes.

Le Maire

Il faudrait déjà éviter que cela soit, dans un premier temps, trop dangereux et en deuxième lieu étudier et voir si on ne peut pas faire un aménagement de la cour. Il faudrait que le collègue HONORE, se rapproche de Monsieur PIEJOS, pour sa proposition.

Je demande que ce problème soit vu très vite avec l'élu et la Directrice de l'école.

Monsieur LAVENTURE

Merci, juste pour bien comprendre ce que nous allons voter, il s'agit là de d'une proposition. Est-ce qu'une indication de montant a déjà été donnée ou est ce que nous envoyons tout cela avec foi et conviction dans une perspective ? Enfin, je veux dire par

là, est ce qu'il y a déjà un commencement de négociation qui nous permet de savoir où nous allons dans cette affaire là.

Le Maire

Nous sommes dans le flou artistique le plus total. Nous savons simplement qu'il y a ce que l'on appelle un FEI (fond exceptionnel d'investissement) créé il y a plus d'un an dans le cadre de la loi d'orientation. Ce fond a fait son apparition au début du premier trimestre de l'an dernier et il devait alimenter le financement des infrastructures pour le développement économique. C'est une demande qui a été formulée par beaucoup de parlementaires, y compris moi-même compte tenu de la modification des stratégies de défiscalisation. L'Etat a dit : « J'apporte ma contribution à travers ce fond et si les Collectivités en mettent à côté, cela peut brusquement, en début d'année ce fond s'est traduit par un plan de rattrapage. C'est toujours dans la loi, mais comme elle n'est pas encore votée, la masse financière n'est pas encore révélée. On sait que pour l'ensemble de l'outre mer, ce serait de l'ordre de 115 millions d'euros. Le chiffre a changé parce qu'il y a une partie des fonds qui a été utilisée pour le conflit autour du prix de l'essence.

Quelle est la quote-part pour la Martinique, on ne sait pas. Donc, nous avons présenté les projets qui nous semblaient fiables, et puis, nous avons engagé les négociations. Il y a eu une première réunion avec le Ministre qui était de passage et une deuxième réunion prévue le 21 avec toutes les mairies. Il y a encore bien d'autres réunions qui sont programmées. Nous sommes allés le plus loin possible en propositions, nous allons négocier et en fonction de la masse financière, on verra ce qui sera accepté ou ce qui ne le sera pas.

Monsieur LUCE

Je voulais revenir sur ce qui a été dit. Lorsque les élus qui représentent la Ville font un rapport sur la situation dans leur école et qu'il y a des problèmes de sécurité qui se posent, les services de la Ville interviennent rapidement. Monsieur MENIL m'en a parlé cette semaine, mais il n'y a pas eu de rapport de fait. De ce fait, cela n'a pas pu être mis en application. Mais, il ne faut pas que l'on puisse croire que la Ville laisse sciemment des écoles avec des problèmes de sécurité pour les enfants. Dès que celui qui représente la Ville ou la Directrice de l'établissement fait un rapport pour demander l'intervention des services, on transmet à Monsieur CLEMENTE qui fait ce qu'il faut.

Monsieur MENIL

Je m'excuse. Je suis représentant dans une école, par une lettre que j'ai reçue du Maire de Fort-de-France représentant de la Ville de Fort-de-France, même si je suis membre de l'opposition. Il m'appartient, lorsque les parents d'élèves me disent quelque chose, de le faire remonter pour que le problème soit réglé. Mon intention et on va encore dire que j'ai presque pris ma carte, ce n'est pas grave, mais ma conception de conseiller municipal, c'est de travailler pour les habitants de Fort-de-France. Je ne veux pas dire que la Ville ne travaille pas. J'étais à l'école de Desrochers pour ceux qui ne le savent pas. Je sais quels sont les progrès qui ont été faits. Et, je me suis toujours attaché à dire aux gens, qu'on peut critiquer toutes les écoles de Fort-de-France que l'on veut, à condition de replacer la construction de ces écoles là dans le contexte où Aimé CESAIRE les a construites à Fort-de-France. Je n'ai pas fait de démagogie politique sur l'avenir et l'école de nos enfants. J'ai simplement signalé cela ici, parce que j'ai été chargé par des parents d'élèves, de faire remonter au Maire,

qu'il y a un problème qu'il faut régler. J'ai signalé un problème. Je constate que le Maire a donné mandat à des gens d'aller voir, alors, ils iront, le problème sera réglé. Tan mieux pour nos enfants qui sont à l'école de Desrochers.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

- Au sujet des plans de financement pour des opérations du PDRU

Yvon PACQUIT

La ville a mis en place, depuis 2005, son Programme de Développement et de Rénovation Urbaine qui envisage la réalisation d'aménagements urbains, d'équipements, la rénovation de certains îlots, la création de logements sociaux, sur les territoires prioritaires identifiés dans la convention, et notamment Dillon, Floréal, le centre-ville, Rive Droite, etc...

Un financement partenarial a été mis en place, pour la réalisation de ce programme, avec l'ANRU, pour un montant total de 150 M€ HT, dont une participation acquise de l'ANRU à hauteur de 41.2 M€ (27%).

Par ailleurs, d'autres financements ont pu être obtenus, comme par exemple des fonds européens au titre du DOCUP 2000-2006, à hauteur de près de 9M€.

Par délibération n°CP-43/07 du 27 Juin 2007, le Conseil Général a décidé d'attribuer à la ville une subvention globale de 8.318 M€ au titre du PDRU, couvrant toutes les opérations, ce montant comprenant les subventions déjà attribuées sur la Savane notamment.

Aujourd'hui, il convient de répartir cette subvention globale sur plusieurs opérations programmées dans le cadre du PDRU et de prévoir aussi le cofinancement possible des fonds européens au titre du prochain Programme Opérationnel 2007-2013.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver les plans de financement suivants :

Opérations d'Aménagement :

- Réaménagement des places publiques du centre-ville: Place Roméro (Cathédrale) phase 2

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
755 000,00 €	235 500,00 €	31%	217 500,00 €	29%	302 000,00 €	40%

- Réaménagement des places publiques du centre-ville: Lafcadio Hearn et Nardal

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
600 000,00 €	180 000,00 €	30%	180 000,00 €	30%	240 000,00 €	40%

- Réfection et sécurisation de l'éclairage public ville basse Phase 2

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2 380 008,00 €	904 403,04 €	38%	285 600,96 €	12%	737 802,48 €	31%	452 201,52 €	19%

- Piétonisation et réfection de la voirie en vue de la requalification de l'habitat (b) Rue Victor Hugo

Coût total actualisé HT	Ville		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
200 000,00 €	120 000,00 €	60%	80 000,00 €	40%

- Piétonisation et réfection de la voirie en vue de la requalification de l'habitat (c) Rue Garnier Pagès

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
700 000,00 €	225 000,00 €	32%	90 000,00 €	13%	105 000,00 €	15%	280 000,00 €	40%

- Piétonisation et réfection de la voirie en vue de la requalification de l'habitat (d) Rue François Arago

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2 750 000,00 €	887 500,00 €	32%	350 000,00 €	13%	412 500,00 €	15%	1 100 000,00 €	40%

- Réhabilitation des axes de circulation et des réseaux des quartiers Rive Droite et Morne Abeillard

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2 500 000,00 €	850 000,00 €	34%	400 000,00 €	16%	750 000,00 €	30%	500 000,00 €	20%

- Aménagement et mise en valeur de l'entrée de ville de la Cour Fruit à pain

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2 300 000,00 €	690 000,00 €	30%	690 000,00 €	30%	920 000,00 €	40%

- Aménagement des avenues Léon Gontran Damas et Jean-Marie Tjibaou

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1 400 000,00 €	420 000,00 €	30%	420 000,00 €	30%	560 000,00 €	40%

- Désenclavement de Dillon par les berges de la Rivière Monsieur

Coût total actualisé HT	Ville		Département		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
3 730 000,00 €	932 500,00 €	25%	450 000,00 €	12%	500 000,00 €	13%	1 865 000,00 €	50%

- Revalorisation des espaces publics et requalification des cheminements piétons - Dillon tranche 2

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
670 000,00 €	201 000,00 €	30%	201 000,00 €	30%	268 000,00 €	40%

- Revalorisation des espaces publics et requalification des cheminements piétons - Floréal tranche 2

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
670 000,00 €	328 300,00 €	49%	207 700,00 €	31%	134 000,00 €	20%

- Reprise du réseau des eaux pluviales - Floréal tranche 2

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
630 000,00 €	308 700,00 €	49%	195 300,00 €	31%	126 000,00 €	20%

Opérations d'Equipements :

- Création d'un espace Santé en Cœur de Ville

Coût total actualisé HT	Ville		Département		ANRU		CAF	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
450 000,00 €	130 000,00 €	29%	90 000,00 €	20%	140 000,00 €	31%	90 000,00 €	20%

-Création d'espaces modernes de garderie: 3 haltes-garderies

Coût total actualisé HT	Ville		Département		ANRU		CAF	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1 200 000,00 €	180 000,00 €	15%	180 000,00 €	15%	480 000,00 €	40%	360 000,00 €	30%

- Programmation d'une Maison des Associations

Coût total actualisé HT	Ville		ETAT (Réserve Parlementaire)		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
380 000,00 €	178 000,00 €	47%	50 000,00 €	13%	152 000,00 €	40%

- Réhabilitation de 5 écoles à Dillon

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		FEDER/DOCUP		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1 600 000,00 €	336 000,00 €	21%	312 000,00 €	19,5%	312 000,00 €	19,5%	640 000,00 €	40%

- Réhabilitation du centre culturel Jean-Marie Serrault

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
500 000,00 €	150 000,00 €	30%	150 000,00 €	30%	200 000,00 €	40%

- Reconstruction de la maternelle de Godissard

Coût total actualisé HT	Ville		Région		ETAT		FEDER/PO (assiette 2 904 905€)		FEDER/DOCUP (assiette 95 095€)		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
3 000 000€	220 013€	7,5%	450 000€	15%	1 200 000€	40%	780 000€	26%	37 087€	1%	312 900€	10,5%

- Aménagement de la plaine de jeu de Val-Floréal

Coût total actualisé HT	Ville		FEDER/PO		FEDER/DOCUP		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
3 000 000,00 €	1 737 950,00 €	57,9%	945 000,00 €	31,5%	17 050,00 €	0,6%	300 000,00 €	10,0%

- Programme de réfection des marchés (a) Marché aux viandes

Coût total actualisé HT	Ville		Région		ETAT (FISAC)		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1 000 000 €	300 000 €	30%	150 000 €	15%	150 000 €	15%	200 000 €	20%	200 000 €	20%

- Programme de réfection des marchés (b) Marché aux poissons

Coût total actualisé HT	Ville		Région		ETAT (FISAC)		FEDER/PO		ANRU	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1 000 000 €	300 000 €	30%	150 000 €	15%	150 000 €	15%	200 000 €	20%	200 000 €	20%

Nous n'avons pas le total du coût de ces projets. Alors, s'il y a quelqu'un qui peut nous le fournir, il peut.

Le Maire

C'est le projet de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et de la ville de Fort-de-France pour un programme de 150 millions d'euros environ. Parmi ces projets en exécution, il y a l'éclairage public par exemple, les trottoirs, la savane, les maisons de quartiers et j'en passe.

Vous avez bien vu que c'est un chantier extrêmement important et intéressant qui touche à la fois le centre ville et les quartiers dans des dynamiques de requalification urbaine. Nous progressons dans l'avancement de ces projets en fonction du déblocage des fonds, mais aussi en fonction de la mobilisation de chacun. C'est la modernisation de Fort-de-France qui est en cours.

Monsieur NAYARADOU

Monsieur le Maire, pour les haltes-garderies, je vous fais des compliments, mais il faut penser aux problèmes qu'ont les mères de famille aujourd'hui. Mais, y a-t-il une différence entre la halte-garderie et la crèche ? Si j'ai bien compris : à la crèche, l'enfant peut y rester plus longtemps, mais la halte garderie moins. Mais je verrai Monsieur PIEJOS et je ferai une proposition plus tard s'il reste encore un peu d'argent dans l'ANRU. Parce que c'est un problème essentiel pour les mères de familles. Nous n'avons pas assez de crèches, pas assez de haltes-garderies en Martinique. Je trouve tout ceci magnifique. Vous avez bien compris que si on peut ajouter quelque chose en plus, comme une petite crèche, je pense que cela fera plaisir à toutes les jeunes mères de familles qui écoutent ce Conseil municipal. C'est une nécessité capitale pour les Foyalais.

Le Maire

Bien entendu, il faut multiplier ce type de structures.

Monsieur LAVENTURE

Est-ce qu'il est possible d'avoir des précisions sur l'opération intitulée : « Création de l'espace santé en cœur de Ville », sur son contenu et sa localisation ?

Monsieur BALTIDE

La Ville n'a pas de compétence en matière de prise en charge des problèmes de santé en particulier. Par contre, s'agissant de la prévention et de la promotion de la santé, la ville a un rôle à jouer auprès de la population. Dans ce cadre là, nous avons rencontré un certain nombre de partenaires, des associations notamment qui font de la prévention et qui sont répartis sur le territoire, pas seulement de la ville de Fort-de-France, mais de la Martinique. Ces associations ont accepté de travailler avec nous sur un programme, un projet de prévention concernant toutes les pathologies, particulièrement les pathologies qui ont une très forte prévalence comme le diabète, l'hypertension, l'obésité. Nous avons pensé qu'il serait bon de regrouper ces partenaires dans un espace où, évidemment la population pourrait avoir un accès facile. Donc, c'est la raison pour laquelle il faut qu'elle soit au cœur de la Ville, où elle trouverait un ou des espaces pour des permanences d'accueil, pour de l'information, pour des réunions. Voilà un peu la philosophie du projet. Je dois dire que nous avons travaillé sur ce projet là depuis très longtemps et que c'est vrai que ce qui manque le plus, c'est l'endroit, le lieu pour l'implanter. Nous avons eu l'adhésion à ce projet là, d'une cinquantaine de partenaires.

Le Maire

Je passe la parole à Dominique BOURROUET pour la question du lieu. Elle nous dira où sera implanté cet instrument fondamental pour la santé qui vit une crise de très grande ampleur en Martinique. J'insiste beaucoup là-dessus, car il y a de gros problèmes extrêmement importants de fonds aujourd'hui dans la santé et la loi Bachelot qui sera au parlement dans 1 mois à peu près, qui à mon avis n'apporte pas de solutions, sinon sur certains points amène des difficultés, même s'il y a quelques points positifs dans le texte.

Madame BOURROUET

Le lieu qui est définitivement choisi pour aménager cet espace est le bâtiment des anciens prud'hommes. Actuellement, il y a un travail qui a déjà été fait dessus. Notamment, nous sommes en consultation pour un désamiantage parce que c'est le cas. Nous avons quelques faux plafonds, quelques éléments architecturaux, le dossier de consultation qui devrait sortir en publication d'ici trois semaines.

Le Maire

Ce bâtiment a été mis à notre disposition par le Conseil Général de la Martinique. C'est un apport du Conseil Général extrêmement positif. Nous avons des difficultés parce qu'il fallait désamianter le lieu, mais aussi trouver l'argent pour le faire. On a fini par trouver cet argent par le biais de l'ANRU et nous passerons aux travaux assez rapidement maintenant.

Monsieur LAVENTURE

Je suis content d'avoir les éléments qui ont été exposés. Je pense qu'il doit y avoir une possibilité d'accéder au dossier et d'en savoir un petit peu plus, sans allonger les débats puisque le temps file. Mais d'ores et déjà, je voudrais m'assurer que parmi les partenaires, il y a une famille de partenaires qui est extrêmement de mon point de vue importante aussi à associer parce qu'elle est animée de la même préoccupation, du même souci qui sont les Mutuelles de la Martinique et qui sont regroupées en union. Par conséquent, aujourd'hui c'est une orientation tout à fait dominante, prioritaire de l'union des mutuelles, que l'on puisse par conséquent faire converger les énergies dans le cadre de ces outils qui seraient mis en place.

Monsieur BALTIDE

Je confirme que nous avons travaillé sur ce projet là avec un comité de pilotage auquel participe la Mutualité.

Le Maire

Je voudrais vous apporter quelques informations sur les bâtiments du bureau municipal d'hygiène. C'est un outil essentiel. Le cyclone Dean a véritablement créé des dégâts à Fort-de-France. De mémoire, c'est 17 millions d'euros de dégâts. Quand vous dites à quelqu'un que vous avez 17 millions d'euros de dégâts, c'est comme si vous lui aviez dit que vous avez perdu 17 Francs. En Martinique, c'est devenu une banalité.

L'école Marcel PLACIDE n'a pas résisté et on l'a bien reconstruite et je pense qu'elle est quand même visible. La toiture du bureau municipal d'hygiène non plus n'a pas résisté. Dans ce local, il y avait bien sûr tous les salariés qui travaillaient au rez-de-chaussée et qu'on a dû déplacer. Il y a aussi le Budo qui est installé là depuis très longtemps et qui ne peut plus fonctionner. On a déclaré l'état d'urgence pour ces travaux, nous avons fait la procédure de déclaration d'urgence qui a été acceptée par le contrôle de la légalité. On a déjà entamé les travaux, le traitement de la toiture est en cours et est très avancé. Aujourd'hui, nous recherchons des solutions intermédiaires pour le Budo parce que l'on ne peut le laisser fermé pour une longue période compte tenu de son importance. Nous venons de trouver une solution puisqu'on a engagé des études y compris des travaux de réinstallation du Budo qui commencent lundi dans un lieu plus sportif, c'est-à-dire dans une des ailes du stade de Dillon. Ce qui nous permettra de libérer les lieux pour avoir une autre utilisation plus en lien avec la santé. Je pense que le Budo lui-même est satisfait. Je voulais apporter cette précision car souvent il y a des informations qui sont sans fondement.

Pour revenir au PDRU/ANRU, vous avez un exposé des actions qui vont se multiplier un peu partout en Martinique. Je profite pour vous dire que nous avons manifesté une très grande solidarité vis-à-vis de Charles DORAIL qui a perdu son père. On s'est beaucoup mobilisé pour être très proche de lui lors de ce moment difficile.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Tarifs ou redevance d'une activité municipale

Marlène LOZA

- Tarification pour les vendeurs de cocos sur le territoire de Fort-de-France

Afin de mieux répondre aux attentes des chalands et des vendeurs, il conviendrait d'organiser et de rationaliser l'occupation des espaces du domaine public. Actuellement, le tarif appliqué aux vendeurs de coco est un tarif unique journalier de 15 €.

La perception de cette taxe est difficile car elle suppose une intervention journalière des services sur le site et aux heures de présence des vendeurs (en grande partie en soirée), ce qui génère un coût de perception supérieur à la recette tirée de cette activité.

Pour permettre une meilleure organisation de cette collecte pour la ville et pour les vendeurs, il est proposé au conseil d'adopter une nouvelle tarification qui tient compte des contraintes évoquées ci-dessus sans pour autant pénaliser les vendeurs.

Cette tarification serait la suivante :

- Un forfait mensuel de 200 euros. Ce forfait est inférieur au montant qui serait du pour une activité mensuelle régulière (15 € x 25 jours = 375 €) ;
- Un forfait de 125 euros pour une période de 12 jours (pas forcément consécutifs) ;
- Un forfait de 70 euros pour une période de 8 jours (pas forcément consécutifs) ;
- Un tarif journalier exceptionnel de 20 euros lors des grandes manifestations.

Le Maire

Le tarif diminue. Mais, nous avons préféré plutôt que d'aller récupérer quotidiennement 15€, opter pour une solution plus efficace. D'ailleurs, ceci permet aux vendeurs de cocos de bénéficier d'une tarification journalière qui sera plus faible que celle qu'ils paient aujourd'hui.

Monsieur MENIL

Comme le tarif diminue, je ne vois pas qui pourrait être contre. Mais, juste pour signaler que, comme tout à l'heure, dans ce Conseil on a parlé de culture, je tiens à dire maintenant que la vente de cocos, sur le territoire de Fort-de-France, sur la Martinique est une partie intégrante de la culture Martiniquaise. A ne pas confondre pour un homme cultivé d'aller porter la culture dans telle association ou tel autre endroit, mais la culture qui est notre manière de vivre de Martiniquais fondamental et que nous prenons des dispositions pour que ça se conserve. Cela peut paraître bidon, un gars qui vend des cocos. Mais, c'est fondamental parce que le génocide par substitution est davantage au jour d'aujourd'hui, un génocide par substitution de la culture Française, à la culture Martiniquaise. Donc, tous les combats que nous allons mener pour conserver la culture, même s'ils viennent de l'extérieur, mais l'essentiel est qu'ils partagent notre culture. Allons continuons à nous battre pour toujours vendre des cocos à Fort-de-France sur le Boulevard Général de Gaulle. C'est partie intégrante de la culture. Là aussi, c'est une lutte contre le génocide par substitution de culture.

Le Maire

Roland, nous partageons tous ce combat de résistance pour ne pas se laisser emporter. Mais sincèrement, j'ai eu l'occasion d'aller au Brésil et la vente de cocos est devenue une filière économique. On le fait en carton, en bouteille et on les vend même glacés dans la rue. Vous rentrez dans un centre commercial et vous avez à l'entrée ou à la sortie, des vendeurs de cocos qui sont bien équipés dans le centre. Moi, franchement, je pense que là, tu as parfaitement raison. Il y a peut-être 200 emplois à créer en Martinique autour de cela. Personne ne viendra retirer cette culture là, mais nous même nous la perdrons par inefficacité intellectuelle. J'ai demandé qu'au contraire nous baissions les tarifs, c'est parce que je suis sur la même longueur d'ondes que Roland MENIL. Aujourd'hui, comme la filière n'est pas organisée, alors, les grands centres commerciaux qui doivent faire des profits, importent des petites canettes de cocos venant de tous les pays du monde. C'est parce qu'en Martinique il n'y a pas de culture de développement. Nous n'avons qu'une seule culture de développement à laquelle nous sommes très attachés, c'est la culture coloniale du développement. Elle était restée dans l'agriculture, elle s'est déplacée vers l'import-export mais c'est une culture coloniale. Mais, nous n'avons aucune culture de développement car là, il y a 200 emplois à créer.

Monsieur NAYARADOU

Je voudrais juste illustrer ce que vous venez de dire. Il y a des petites îles dont on se moque souvent en croyant toujours que nous sommes devant elles. En apparence et dans le quotidien nous sommes toujours devant elles, mais dans le futur, elles sont toujours devant nous puisqu'elles se construisent. La petite Dominique, avec son coco, fait du savon de coco, de l'huile de coco, balai brosse en coco, etc. Le coco est utilisé en masse à la Dominique. En travaillant les écaïlles de cocos, ils ont fait même du fumier pour les orchidées. C'est pour vous dire comment vous avez raison concernant l'utilisation du coco.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Siméonie CHENARD

- Tarifs pour la mise à disposition aux tiers de dossiers administratifs

Devant l'augmentation des demandes de photocopies de documents de tous types (administratifs, financiers), il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif de la page à photocopier à la somme de 20 centimes d'euros (0.20€).

Le Maire

J'avoue que cela m'a un peu échappé bien que j'ai préparé le conseil. Je voudrais que le Directeur Général me donne des explications.

Monsieur PIEJOS (DGS)

Monsieur le Maire, on a beaucoup de demandes de dossiers, quelques fois pour les marchés et c'est des volumes de papier importants. Donc, nous proposons un tarif en

attendant de mettre en place des moyens technologiques plus modernes. Mais dans l'immédiat, cela coûte cher et il faut que nous puissions un peu amortir.

Le Maire

Cela fait partie des potentiels de l'économie de recettes supplémentaires dans nos dépenses parce qu'il faut payer le papier. C'est dans le cadre des appels d'offres et je pensais que c'était quelqu'un qui venait faire une photocopie en Mairie et qu'on lui facturait 20 centimes. C'est dans le cadre des dossiers administratifs et financiers des marchés publics. Il faudrait rajouter « des marchés publics » pour qu'une malheureuse qui vient et qui a besoin d'une photocopie et que l'on ne lui réclame pas 20 centimes. Il s'agit bien de faire payer les photocopies pour les dossiers de marché, des contrats, etc.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Octroi de Récompenses

Danielle MARCELINE

- Concours chorégraphique de danse contemporaine

Le SERMAC organise un Concours Chorégraphique de danse contemporaine ouvert aux professionnels de la danse âgés de dix huit ans minimum et dûment assurés.

Au terme d'une pré-sélection de 10 projets en solo ou en duo, trois chorégraphies seront primées lors de la finale programmée le 30 Mai 2009 au Centre Culturel de Coridon. Les créations des lauréats seront présentées en ouverture officielle de l'édition 2009 du Festival de Fort de France.

Le premier prix sera une somme allouée d'un montant de deux mille euros (2 000€)

Le deuxième prix sera une somme allouée d'un montant de mille cinq cents euros (1 500€)

Le troisième prix sera une somme allouée d'un montant de mille euros (1 000€)

Les formalités de dépouillement seront opérées avec l'assistance et sous le contrôle de Maître Claude LAURE, Huissier de Justice.

Réception des candidatures au SERMAC : du 19 Décembre au 28 Février 2009.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Remboursement de frais

Patricia LIDAR

- Remboursement de frais aux agents municipaux

La Ville faisant de l'auto assurance en matière d'accident de travail, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais suivants :

 FRAIS OCCASIONNÉS PAR DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Agents	Frais Engagés	Objet de la facture
Flavien NAUD	550,00 €	11 Visites Dr GOTTIN (Chirurgien)
Ghislaine ROSAMONT	180,00 €	3 Visites Dr DINTIMILLE (Chirurgien orthopédique)

Soit un montant total de 730,00 €.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Subvention à un organisme ou une association

Patricia LIDAR

- Attribution de subvention à l'Union Sportive Foyalaise

L'Union Sportive Foyalaise a sollicité de la Ville une aide exceptionnelle en faveur de Willy ROSEAU, Vainqueur du Tour Cycliste 2008 de la Martinique et Champion des petits pays.

Il s'agit pour l'USF d'aider et encourager ce jeune sportif prometteur dans son ascension de sportif de haut niveau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention exceptionnelle de 3.000 € correspondant à une partie de ses frais de formation (frais de scolarité, d'hébergement, de restauration, de participation aux compétitions...) dans la région de Nantes.

Monsieur MENIL

Je pense que je vais refléter ici l'opinion quasiment unanime de la commission sports de la Ville de Fort-de-France. Je vais voter, il n'y a pas de problème pour donner des subventions à une association sportive mais en contre partie je crois qu'il nous faut dire à ces associations que lorsque la Ville les sollicite pour quelque chose d'aussi simple, par exemple de donner la liste des sportifs qui doivent être récompensés et qu'elles respectent la Ville et qu'elles fassent au moins ce travail là. Si les clubs veulent qu'on les aide, tant mieux, mais qu'ils respectent quand même le conseil municipal et les élus de la Ville de Fort-de-France.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Le Maire

Juste une information avant que l'on se quitte. Hier, il y a eu un très beau débat autour de l'art, des statuts, des monuments à Fort-de-France qui a duré près de deux heures et cela s'est conclu sur le volet aménagement de la Savane, repositionnement ou pas de Joséphine, de Desnambuc et c'était l'une des dernières discussions avant de passer à l'aménagement final de la Savane, on avait promis cela et on a respecté et on continuera à faire ce genre de débat pour permettre à la population d'avancer.

Au cours de ce débat, j'informe simplement la municipalité mais on verra après, la décision qui a été retenue par la ville c'est : le repositionnement de Joséphine là où Aimé CESAIRE l'avait implantée c'est-à-dire du côté de l'impératrice, et nous avons décidé jusqu'à aujourd'hui de ne pas remettre la tête qui a été enlevée, Desnambuc au même endroit et un monument dédié à Aimé CESAIRE sera au coeur de la Savane, pas exactement là où se trouvait Joséphine mais au coeur de la Savane en plus des quelques monuments qui sont prévus aux abords. Et puis il y a une suggestion qui a été faite in fine concernant Joséphine, ne faut-il pas, puisque la loi autorise ce que l'on appelle des consultations, que la population de Fort-de-France se prononce officiellement et que l'on se donne le temps d'un grand débat avec des discussions et que l'on fasse voter sur le maintien définitif ou le départ définitif de la statue.

Il y aura un débat le 10 février au Grand Carbet autour d'une artiste cubaine qui vient pour ouvrir la discussion parce qu'il faut rédiger le cahier des charges de la conception du monument dédié à Aimé CESAIRE. Ce sera un concours international qui sera lancé pour choisir l'artiste ici ou ailleurs qui réalisera cette oeuvre qui est de mon point de vue une des oeuvres majeures pour les 15-20 ans qui viennent. Je dis monument mais on n'a pas encore l'aval de la famille. J'ai l'aval de principe de Jacques mais généralement je lui demande de me faire un écrit car je ne fais rien sans avoir un accord écrit. Sur le principe il n'est pas contre et j'ai aussi emmené le Docteur ALIKER sur place pour qu'il me dise s'il est d'accord et il nous a donné son accord de principe.

Monsieur NAYARADOU

Vous avez souvent dit que dans l'espace artiste qu'il y aura certains artistes. Vous avez dit que vous auriez mis une statue d'Eugène MONA, je n'ai pas dit que c'est Eugène MONA seulement qu'il faut mettre, il y a Fernand DONATIEN mais c'est vous qui allez faire le choix au Conseil Municipal. Je n'ai pas voulu poser la question hier soir mais je voulais être rassuré sur cet aspect espace artistique pour ces grands artistes qui ont donné leur vie et qui ont rapporté économiquement énormément d'argent à la Martinique. Je fais partie de ceux qui avaient souhaité que l'économie artistique soit au développement de ce pays. Certaines collectivités ont estimé le contraire, libre à elles même si je pense que c'est une grave erreur puisque cela créerait des emplois mais enfin ce petit espace juste pour me rassurer et puis après on en parlera.

Le Maire

L'espace artistique est maintenu et prévu. Le seul problème est que l'on n'a pas encore bien identifié le lieu précis. On pense à des écritures de noms pour permettre à la fois aux enfants de s'auto-éduquer historiquement, culturellement et musicalement sur leurs propres origines à travers les noms.

Le forum Frantz FANON qui existait, bien entendu les gens ne le verront pas tel qu'il était parce que c'était un problème, à partir du moment où vous faites un trou que personne ne voit, quand il y a un spectacle c'est bien mais quand il n'y en a pas c'est occupé. Le forum Frantz FANON on le retrouvera sur la Savane mais l'idée que nous émettons c'est de l'avoir du côté des ruines qui ne sont pas loin du Fort Saint-Louis. Cette tranche n'est pas réalisée et si on fait le lieu de spectacle à cet endroit, on retrouvera le nom de Frantz FANON.

Il y a un monument dédié à la dissidence qui a été dessiné par Henri GUEYDON avant sa mort et ses enfants nous ont donné l'autorisation et le droit de le réaliser sur le Front de Mer.

Un autre type de monument que l'on ne connaît pas, je crois que c'est Claude CAUQUIL qui l'a proposé, c'est l'homme droit, en rapport avec les événements de 1968-1969 à Mexico de Tony SMITH et de JOHNSON sera implanté cette année du côté de stade de Dillon.

Donc, nous restaurons bien sûr les monuments qui existent comme la Fontaine GUEYDON, etc ; mais il faut également mettre en place des monuments qui nous rappellent notre mémoire et notre histoire propre contemporaine sans oublier que nous avons un monde qui avance, un avenir et qu'il faut donner un rayonnement à l'esprit et à l'universel. C'est un peu ces trois temps qui ont été mis en valeur lors des discussions et des débats.

Monsieur ALFRED

C'était pour préciser Monsieur le Maire que c'est Claude CAUQUIL qui propose la statue dont tu parles et c'est en rappel au geste de Tony SMITH et John CARLOS.

8. AUTRES DOMAINES ET COMPETENCES

Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance de la motion que le conseil municipal a proposée à la suite de la suggestion de Monsieur MENIL :

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 24 janvier 2009 :

Considérant les massacres perpétrés à l'endroit des populations civiles Palestiniennes de la bande de GAZA ;

Considérant la crise humanitaire et sanitaire grave qui s'est installée depuis ces bombardements et le blocus des territoires occupés ;

Considérant que l'ensemble des actions engagées n'ont pas diminué notablement les souffrances de ces populations ;

Dénonce la brutalité et la disproportion des forces en présence, qui ont provoqué la mort de nombreux innocents ;

Demande à la communauté internationale et aux pays influents de tout mettre en œuvre pour assurer la Paix, la sécurité, et garantir le droit au développement de cette région ;

Appelle à une plus grande humanité et à la défense des droits de la personne dans toutes résolutions de conflit ;

Monsieur JEAN-BAPTISTE

J'avais demandé à Monsieur HAJJAR d'élargir pour toutes les atrocités faites aux enfants et notamment dans les pays africains, apparemment cela n'a pas été retenu.

Le Maire

Je suggère que l'on reste sur Gaza même si on sait que l'on peut se battre sur d'autres terrains, je pense au Rwanda, au Congo.

On n'est pas allé jusque là mais il y a quand même cette situation qui fait que l'on ne peut pas se permettre de parler dans d'autres pays de droits de l'homme, de crimes contre l'humanité ou autre chose de ce type.

Donc, je trouve que le texte est assez équilibré.

Monsieur HAJJAR

C'est vraiment une motion de consensus qui tient compte des propositions de chacun.

Monsieur MENIL

Juste un mot pour dire que s'il s'agissait de faire une motion pour mon organisation politique elle irait bien au-delà. J'ai souhaité que nous ne rentrions pas des conflits entre ceci ou cela et que la Ville de Fort-de-France par l'intermédiaire du Maire de la capitale de la Martinique dise que l'ensemble du conseil municipal à l'unanimité rejetait une situation qui nous apparaît inacceptable selon les principes humains que nous avons tous.

INVITE A SE PRONONCER, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CETTE QUESTION A L'UNANIMITE.

Le Maire

Bon week end.

Plus rien n'étant la séance est levée à 16 heures,

Le Maire.